

GROUPE POST LUXEMBOURG RAPPORT ANNUEL 2015



ensemble
NOUS CRÉONS
DES LIENS



**GROUPE
POST
LUXEMBOURG
RAPPORT
ANNUEL
2015**

Sommaire

7
Message
du Président
du Conseil
d'administration

9
Message du
Directeur
général

11
Organes
de l'Entreprise

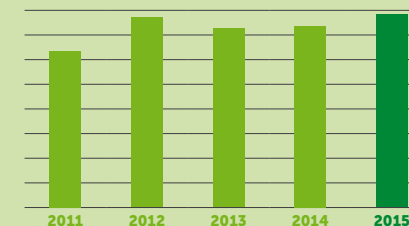
13
Profil
de l'Entreprise

31
Rapport
du Comité
de direction

32
Chiffres clés

33
Indicateurs
de la qualité de service

37
Comptes annuels
consolidés 2015





En 2015,
POST Luxembourg
a poursuivi
sa transformation

L'année 2015 a été importante pour POST Luxembourg qui a poursuivi sa transformation.

Elle a notamment été l'année du dépôt du projet de la nouvelle loi de l'Entreprise. Cette loi met en place une gouvernance plus sobre, plus réactive et plus transparente permettant de moderniser le processus décisionnel et d'optimiser le fonctionnement des organes de surveillance et de direction.

En 2013, le Conseil d'administration a doté le Groupe d'une feuille de route stratégique «Déi nei POST» qui repose sur une vision à long terme, déclinée en missions et qui affiche des ambitions et des valeurs fortes à la base de la nouvelle dynamique du Groupe.

Grâce aux décisions stratégiques prises en 2013, POST Luxembourg a relevé maints défis lui permettant non seulement d'être parfaitement en phase avec les inéluctables évolutions qui marquent ses trois métiers, mais également d'assurer la pérennité de l'Entreprise et des services qu'elle propose au pays, aux entreprises et aux particuliers.

Parmi les transformations les plus marquantes on peut notamment mentionner la convergence des technologies de l'information et de la communication, qui sont l'épine dorsale de toute l'activité de POST et les synergies intra-groupe qui ont permis de décrocher d'importants contrats grâce à une offre unique.

Il faut aussi citer l'évolution de la distribution des colis. Celle-ci a été modernisée en profondeur afin de constituer une base saine et solide pour le développement d'une activité logistique performante.

Toujours dans le même cadre de notre plan stratégique on doit également souligner le partenariat de POST Finance avec une institution financière de la place, ce qui permet d'envisager plus sereinement la pérennité de ce métier tout en proposant une offre attractive à nos clients.

Le Conseil d'administration continue sur sa trajectoire stratégique, avec une vision à long terme. Son objectif est de poursuivre la transformation du modèle économique du Groupe.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier tous les collaborateurs de POST Luxembourg pour leur engagement quotidien, pour leur motivation et pour leur savoir-faire qui me rendent confiant en l'avenir.

**Au nom du Conseil d'administration,
je tiens à remercier tous les collaborateurs
de POST Luxembourg pour leur
engagement quotidien, pour leur
motivation et pour leur savoir-faire
qui me rendent confiant en l'avenir.**

SERGE ALLEGREZZA

Président du Conseil d'administration

L'année 2015 s'est révélée être un millésime plein de défis ; l'un des principaux étant de moderniser la gouvernance de l'Entreprise tout en développant notre position d'opérateur de référence au Luxembourg.

Grâce aux multiples efforts de toutes nos équipes, le chiffre d'affaires est en hausse pour la deuxième année consécutive, ce qui est un signe positif et réconfortant dans le contexte actuel. Encore plus lorsque l'on analyse les chiffres réels qui affichent 15 millions d'euros de CHIDA supplémentaires au sein d'un marché local atone, sans véritable croissance.

Ces constatations encourageantes se retrouvent également au niveau de l'EBITDA qui se situe aux alentours de 20 % du chiffre d'affaires. Un niveau qui reste tout à fait remarquable au niveau européen.

Par contre, les résultats confirment une grande partie des craintes que nous exprimons depuis quelques années.

La concomitance d'incidences extérieures, de la réévaluation des charges fiscales ainsi que des corrections de valeurs dues aux investissements sans pareil réalisés ces dernières années, pèsent lourdement sur le résultat net.

Afin de bien préparer l'avenir et pour nous permettre de nous tourner vers des marchés encore porteurs, nous avons continué à investir dans les ressources humaines de l'Entreprise. Malgré les augmentations de charges de personnel que ces investissements représentent, nous poursuivons délibérément dans cette direction afin de nous donner les moyens d'être à la hauteur des défis qui nous attendent aujourd'hui et dans le futur.

Lorsque je souligne que les résultats actuels confirment nos constats antérieurs, je tiens à rappeler que, dans les années 2012/2013, lors de l'élaboration de notre nouvelle et ambitieuse stratégie, j'ai toujours mis en avant le fait que l'Entreprise devait faire face à un environnement complexe et difficile. Non seulement au niveau postal en raison de la baisse des volumes, mais également au niveau CCP en raison de taux d'intérêt historiquement bas ainsi qu'au niveau télécom en raison d'une concurrence effrénée et des multiples mesures de régulation nationales et européennes.

Dans un contexte économique et technologique en perpétuelle évolution, nos diverses activités vont continuer à subir des changements en profondeur. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons réagi dès 2013 en élaborant une nouvelle stratégie. Par ailleurs, nous avons aussi réagi depuis lors en prenant des mesures que d'aucuns qualifient d'impopulaires, mais que nous jugeons fondamentalement nécessaires.

Dans l'ensemble de nos trois métiers, nous voulons continuer à innover, à optimiser notre gestion entrepreneuriale et à moderniser nos infrastructures afin de les adapter sans cesse aux réalités du marché. Dans ce cadre, nous avons aussi pour objectif d'élargir notre gamme de produits et nos offres de services afin de garantir à terme une croissance forte et pérenne.

Tout en suivant une logique différente d'une entreprise privée, notre ambition est de bâtir sur le long et le très long terme. Les grands investissements réalisés et programmés par POST Luxembourg s'intègrent dans ce contexte et contribuent à assurer l'avenir de l'Entreprise, mais aussi celui du pays et de ses infrastructures.

CLAUDE STRASSER
Directeur général

Nos trois métiers
subissent des
**changements
en profondeur**



ORGANES DE L'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration

Le Comité exécutif



Président
SERGE ALLEGREZZA
9 Représentant de l'État

Vice-Président
JEAN-LUC KAMPHAUS
8 Représentant de l'État

Secrétaire
GUY MODERT
1

Administrateurs
PIERRE AHLBORN
16 Administrateur indépendant

MICHEL BRACHMOND
2 Administrateur indépendant

EDOUARD FELIX
10 Représentant du personnel

ROMAIN FOUARGE
7 Représentant de l'État

GILBERT GOERGEN
14 Représentant du personnel

JEAN-MARIE HEYDER
5 Représentant du personnel

EUGÈNE KIRSCH
13 Représentant du personnel

AXEL LUDWIG
11 Représentant du personnel

ANNE-CATHERINE RIES
4 Représentant de l'État

MARIE-JOSÉE RIES
12 Représentant de l'État

CLAUDE RUCKERT
15 Représentant du personnel

MARC UNGEHEUER
7 Représentant de l'État

BETTY SANDT
6 Représentant de l'État

JEAN-PAUL ZENS
3 Représentant de l'État

CLAUDE STRASSER
Directeur général

JOS GLOD
Directeur général adjoint

PIERRE ZIMMER
Directeur général adjoint

GASTON BOHNENBERGER
Directeur

CLIFF KONSBRUCK
Directeur

HJOERDIS STAHL
Directrice

En date du 21 mars 2016 le Comité exécutif était composé des membres de l'ancien Comité de direction.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 15 mars 2016 modifiant la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications le Comité de direction est devenu un Comité exécutif.

Le 23 mars Claude Strasser a présenté la nouvelle équipe du Comité exécutif au Conseil d'administration.

M. Jean-Marie Spaus et M. Marc Rosenfeld ont démissionné avec effet au 1^{er} avril et 15 avril 2016 respectivement.

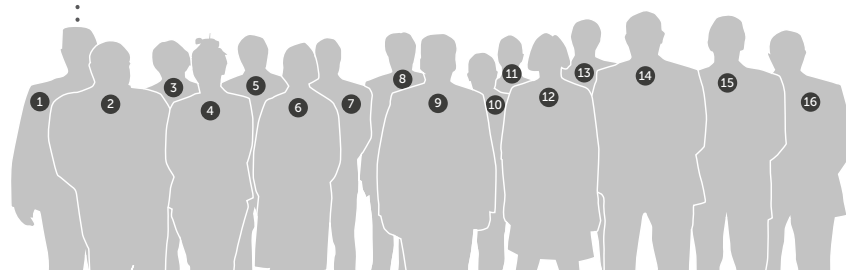
Le 1^{er} avril 2016 Hjoerdis Stahl est nommée au Comité exécutif.

Suite à l'arrêté grand-ducal du 15 avril 2016, Pierre Zimmer et Cliff Konsbruck sont nommés au Comité exécutif.

Le Comité exécutif est entouré d'un certain nombre de directeurs dont Valérie Ballouhey-Dauphin, Directrice de POST Finance, Daniela Binda, Directrice des Ressources Humaines, Gabriel de La Bourdonnaye, Directeur des Affaires Juridiques et Luc Welter, Directeur Marketing & Communication.

de gauche à droite

GASTON BOHNENBERGER,
PIERRE ZIMMER, CLAUDE STRASSER,
JOS GLOD, HJOERDIS STAHL,
CLIFF KONSBRUCK



PROFIL DE L'ENTREPRISE

Créée en **1842** sous la forme d'une administration, POST Luxembourg est, depuis 1992, une entreprise publique (nom légal : «Entreprise des Postes et Télécommunications») dont le propriétaire est l'État luxembourgeois.

Premier opérateur de services postaux et de télécommunications du pays, POST offre aux clients résidentiels et professionnels des services de courrier, télécoms/ICT et financiers.

Le Groupe POST Luxembourg compte 22 filiales qui sont essentiellement actives dans l'ICT et la logistique et proposent des services et produits complémentaires à ceux de POST Luxembourg.

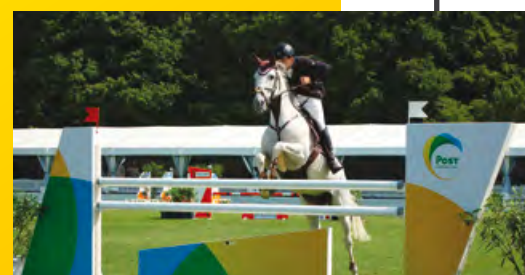
Faciliter la communication et la transmission d'informations, de données et de contenus entre

les particuliers et les entreprises au Luxembourg et dans le monde, telle est la vision du Groupe POST Luxembourg.

La prestation du service universel dans les domaines postaux, télécoms/ICT et financiers aux citoyens va de pair avec la mise à disposition aux entreprises de technologies de communication de pointe. Au cours des dernières années, POST a continué à investir à un haut niveau afin de moderniser ses infrastructures et de contribuer ainsi à la promotion du pays comme pôle d'excellence dans les domaines de l'ICT et de la logistique.

Outre ses services centraux, POST compte **trois entités** qui correspondent aux trois secteurs d'activités dans laquelle l'Entreprise est active, ainsi que POST Philately pour le métier de la philatélie.

Le festival de musique en plein air «Rock-A-Field» et le concours de saut international «RÉISER PÄRDSDEEG» furent 2 des 30 événements sponsorisés par POST en 2015.

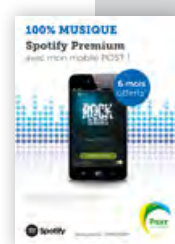


LE PRINCE FÉLIX ET LA PRINCESSE CLAIRE de Luxembourg ont été accueillis par Claude Strasser, Directeur général, sur le stand de l'Entreprise à la **Foire de Printemps** à l'occasion de l'inauguration, en présence de nombreuses personnalités du monde politique, économique et social.



4.294

collaborateurs/trices de 40 nationalités différentes.
Le Groupe POST Luxembourg est parmi les employeurs les plus importants du pays.



À l'occasion de la **Fête de la Musique**, POST organise une animation SPOTIFY à la place Guillaume II en centre-ville.

2.998 athlètes

à l'arrivée en 2015 : un nouveau record de participation pour la **20^e édition** du Postlaf, une des courses sur route les plus populaires au Luxembourg.

En juillet 2015, POST célèbre la **«FÊTE DU BOUQUET»** pour les gros œuvres du bâtiment «Mercier» à Luxembourg-Gare et du bâtiment multifonctionnel à la Cloche d'Or.



POST met à disposition à la commune de Walferdange sur initiative de l'association **«Freed um Liesen»** une ancienne cabine téléphonique qui a été réaménagée en **MINI-BIBLIOTHÈQUE.**

Dans le cadre de sa démarche RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), POST reçoit en 2015 les labels **«LEAN & GREEN»** pour son engagement à diminuer ses émissions de CO₂ liées à la logistique de 23 % en 5 ans (2015-2019) et **«FAIRTRADE ZONE»** pour ses deux cantines qui proposent du café et du chocolat en permanence issus du commerce équitable.



Introduction de la **nouvelle campagne marketing «From me to you»** qui s'adresse désormais à tous les produits résidentiels des différents métiers de POST Luxembourg. Le refrain «From me to you» de la célèbre chanson des Beatles accompagnera désormais l'ensemble des campagnes de communication des différents métiers:

«If there's anything that you want If there's anything I can do Just call on me And I'll send it along With love, from me to you»



«Quand on prend le temps de lire les paroles du refrain, on s'aperçoit qu'elles résument parfaitement ce que POST fait tous les jours pour ses clients : faire transiter un message ou un objet d'une personne à une autre, from me to you» indique ANNE-SOPHIE DIARD, chef de service Agence interne.

JANINE coordonne le chantier Mercier à Luxembourg-Gare.

Ce bâtiment est construit avec des matériaux écologiques et consommera, une fois occupé, **peu d'énergie.**



Les services postaux assurés par **POST Courrier** acheminent le courrier, les colis et les envois express. Ils gèrent également un important réseau de points de vente et distribuent les quotidiens et hebdomadaires luxembourgeois aux abonnés dans tout le pays avant 6h30.



Les services postaux sont aussi disponibles en ligne via le site

WWW.ESERVICES.LU

(publipostage, affranchissement en ligne, etc.).



Les scanners utilisés par les chauffeurs de **Michel Greco S.A.** et les facteurs pour faire réceptionner les colis et recommandés par les clients ont été équipés en 2015 avec des cartes **SIM GPRS** afin de perfectionner le suivi des envois **«Track and Trace»**.



POST Courrier lance une nouvelle gamme de services proposée par les facteurs en plus de la traditionnelle distribution du courrier au domicile.

NOUVELLE GAMME



En juin 2015, POST Courrier a conclu un projet de logistique pour le Groupe Protocole et Organisation (GPO) de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne. La mission consistait dans

la réception, le stockage et l'expédition de produits de marketing aux ambassades installées au Luxembourg ainsi qu'aux ambassades luxembourgeoises à l'étranger, avec l'aide des ateliers protégés de la Fondation Kräizbiert à Dudelange.



FollowMe est une nouvelle option avantageuse de suivi des envois sans accusé de réception. «FollowMe» se présente sous forme d'autocollant à placer sur une lettre ou un colis d'un poids inférieur ou égal à 2 kg. L'envoi peut être déposé dans une boîte à lettre POST si le format le permet. Le suivi s'effectue sur le site **www.trackandtrace.lu**. «FollowMe» est disponible pour plus de 50 pays.

En septembre, POST Courrier introduit **une nouvelle offre tarifaire simplifiée**

pour les envois de lettres et de colis ainsi qu'une gamme de nouveaux produits postaux. Les échelons de poids et les zones de distribution de la nouvelle offre tarifaire sont ainsi passées de **198 à 24** et la tarification repose dorénavant sur un principe de tarifs d'affranchissement multiplicateur du tarif de base du premier échelon de poids.

Produit	Poids	Zone	Tarif
Lettre	≤ 10g	Zone 1	0,10 €
Lettre	≤ 10g	Zone 2	0,15 €
Lettre	≤ 10g	Zone 3	0,20 €
Lettre	≤ 10g	Zone 4	0,25 €
Lettre	≤ 10g	Zone 5	0,30 €
Lettre	≤ 10g	Zone 6	0,35 €
Lettre	≤ 10g	Zone 7	0,40 €
Lettre	≤ 10g	Zone 8	0,45 €
Lettre	≤ 10g	Zone 9	0,50 €
Lettre	≤ 10g	Zone 10	0,55 €
Lettre	≤ 10g	Zone 11	0,60 €
Lettre	≤ 10g	Zone 12	0,65 €
Lettre	≤ 10g	Zone 13	0,70 €
Lettre	≤ 10g	Zone 14	0,75 €
Lettre	≤ 10g	Zone 15	0,80 €
Lettre	≤ 10g	Zone 16	0,85 €
Lettre	≤ 10g	Zone 17	0,90 €
Lettre	≤ 10g	Zone 18	0,95 €
Lettre	≤ 10g	Zone 19	1,00 €
Lettre	≤ 10g	Zone 20	1,05 €
Lettre	≤ 10g	Zone 21	1,10 €
Lettre	≤ 10g	Zone 22	1,15 €
Lettre	≤ 10g	Zone 23	1,20 €
Lettre	≤ 10g	Zone 24	1,25 €

En moyenne,

580.000 PLIS

sont traités **chaque jour** et plus de **2 millions de colis** ont été traités par le Centre de Tri national à Bettembourg en 2015.



Le **RÉSEAU PACKUP**, qui représente plus de 15 % des volumes de colis distribués en 2015, est en constante progression. Le nombre des stations automatisées PackUp 24/24 a été étendu en 2015 de 29 à 32 points de retraits et 11 stations déjà existantes ont été agrandies. Pour 2016, POST Courrier a prévu un **doublage** des stations PackUp 24/24.



En mai 2015, POST annonce un **PARTENARIAT** avec le groupe Cactus qui permet aux clients d'effectuer leurs transactions postales en même temps que leurs courses dans des points de vente baptisés «Point POST». **Quatre «Points POST»** ont été installés en 2015 et il est prévu d'en disposer dans l'ensemble des points de vente Cactus d'ici fin 2016.



Les emballages **PostPack** non affranchis destinés à l'envoi simple de colis ont eux aussi été revus.

La gamme de produits préaffranchis **Ready2Post** permet d'envoyer une lettre directement sans devoir acheter de timbres. Les produits Ready2Post disposent d'une **tarification unique pour le Luxembourg et l'Europe**.



ALEX

a fait partie du groupe de test de la nouvelle offre tarifaire de **POST Courrier** avant son lancement le **1^{er} septembre 2015**.



Cette nouvelle offre a permis de **réduire le nombre de tarifs** postaux de plus d'une centaine à une vingtaine seulement.

JEAN-CLAUDE

est facteur dans
le Nord du pays.



Chaque matin, je fais
36 km et sers plus de
500 boîtes aux lettres.
Je délivre aussi
bon nombre de services
en direct à mes clients
(prise d'un recommandé,
vente de timbres,...).

CHRISTOPHE

veille à l'approvisionnement
en timbres, enveloppes
et paquets des points
de vente Cactus.



En étant présents dans les
supermarchés, nous rendons
nos produits et services encore
plus accessibles à nos clients.

POST Technologies est en charge de la mise en place et de la maintenance des réseaux de télécommunications fixe et mobile.

Le début de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne marque le passage du Réseau National Intégré de Radiocommunication «**RENITA**» du mode test au mode opérationnel.

RENITA est un réseau radio terrestre, qui est utilisé par 12.500 utilisateurs de tous les services d'urgence et de sécurité du Grand-Duché. Il permet de lancer une communication instantanément et simultanément vers toutes les unités, si nécessaire.

«**Pour POST Luxembourg, RENITA constitue un projet phare qui permet de se positionner comme acteur de référence du domaine ICT/Télécom du Grand-Duché**»

Gaston Bohnenberger, Directeur POST Technologies.



En septembre fut inaugurée la station militaire d'ancrage satellitaire du «**HAEREBIERG**» à Diekirch. POST Luxembourg a été choisie comme partenaire privilégié pour la construction de la station d'ancrage pour les antennes, la maintenance et le support.

Fin 2015, le réseau en **FIBRE OPTIQUE** a atteint une couverture de 50,2 % des ménages.

Implémentation de la procédure Equivalence of Input («Eol») permettant de traiter d'une manière identique l'ensemble des opérateurs au niveau des produits de gros d'accès large bande.

94 %

En mobile, le réseau 4G a atteint en 2015 une couverture de plus de 94 % de la population.



Sur les deux journées du 31 décembre 2015 et 1^{er} janvier 2016, 22 téraoctets de données mobiles ont été échangés tous réseaux POST confondus (2G, 3G et 4G), soit 22 % de plus qu'il y a un an.



MARCIN

coordonne le déploiement et l'installation des antennes du réseau Renita qui permet à la police et à d'autres services d'urgence de communiquer.

Chaque appel au numéro d'urgence **112** passe par notre réseau.



ERIC

planifie les chantiers de déploiement de la fibre optique.

L'objectif de POST est de donner accès à l'Internet **haut débit** à tous les ménages du pays et faire du Luxembourg un pionnier dans ce domaine.

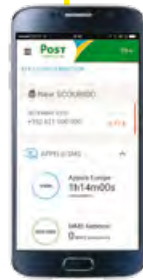
POST Telecom S.A. commercialise des services télécoms/ICT qui s'étendent de la téléphonie fixe et mobile jusqu'à l'accès à Internet et à la télévision. Dans le domaine

professionnel, POST Telecom offre des solutions de connectivité sécurisée et à très haut débit, ainsi que des services mobiles, Cloud et ICT.

Suite à l'annonce du Conseil de gouvernement en novembre, **POST Luxembourg met FIN À L'ANONYMAT de ses cartes mobiles prépayées TIPTOP.**



L'application web MyPost, lancée en juin permet de suivre sa consommation mobile et d'activer et de désactiver des options de son forfait mobile SCOUTIDO.



Pour célébrer le lancement des derniers smartphones phares d'Apple et Samsung, POST organise des événements spéciaux comme par exemple une **AWAKE PARTY** sur le parvis de Luxembourg-Gare.

En novembre, POST Telecom fait évoluer son offre mobile en proposant du **ROAMING** dans tous les forfaits du nouveau **SCOUTIDO.**



L'offre IPTV de POST Telecom, **PostTV**, poursuit sa croissance en 2015. En terme de contenus, les nouveaux Bouquets «**Mediabox**» en langue anglaise et russe ainsi que le bouquet adulte «**Rainbow**» sont introduits, des nouvelles chaînes s'ajoutent aux bouquets Aurora, Passion et World et certaines chaînes existantes sont devenues disponibles en version HD.

En avril, POST Telecom lance **POST Pilot** qui propose une **solution simple et efficace de pilotage** de son système d'information ne nécessitant aucun investissement matériel ou logiciel.



En mai, POST Telecom publie le premier magazine «**ICT Experts**» destiné aux **professionnels du monde de l'IT.**



En septembre, POST Telecom lance la nouvelle fonctionnalité «**MOBILE COMPANION APP**» de la solution POST Control Center qui permet de **gérer la flotte de mobiles d'une entreprise.** Elle permet de suivre la consommation mobile des numéros qui sont attribués à un employé, de voir l'historique des consommations et d'être alerté par des notifications Push dès qu'un seuil, défini par le gestionnaire de flotte, a été dépassé.



Le site web destiné aux indépendants et PME a fait peau neuve !

Plus simple et intuitif, la grande nouveauté du site réside dans son interface d'Aide au Choix. Les clients peuvent cheminer parmi les questions et recevoir une ou plusieurs recommandation(s) de produits et/ou solutions répondant à leurs besoins.



En septembre, POST Telecom lance les **NOUVELLES OFFRES BUSINESS EUROPE, HOSTPACK ET POSTDRIVE POUR LES PME ET INDÉPENDANTS.** La solution sécurisée de stockage et partage

de données CloudDrive est devenu PostDrive. L'interface web ainsi que l'application mobile ont été entièrement repensées et de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées.

En juin, **POST Telecom signe UN PARTENARIAT** avec l'intégrateur ICT marocain **I-Techia.**



En avril, POST Telecom remporte un appel d'offre concernant la **transmission des signaux des images en qualité HD des news vidéo que diffuse l'Union Européenne** à propos de ses institutions.



1 Million

Début 2015, POST Telecom active la **millionième carte SIM sur un véhicule du groupe PSA** (Peugeot, Citroën) bénéficiant du système «eCall». L'eCall est une initiative de la Commission européenne visant à introduire un **système d'appel d'urgence** automatique, permettant à une voiture accidentée d'appeler instantanément les services d'urgence tout en envoyant sa position précise, que ses occupants soient conscients

ou non, et quel que soit le pays de l'UE dans lequel elle se trouve.

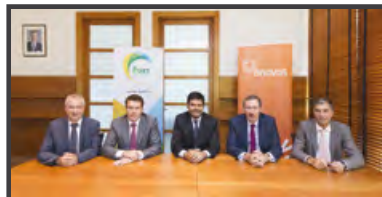


PIERRE travaille au sein de l'équipe Cloud de POST Telecom.

Grâce à notre multitude de solutions Cloud, nos clients professionnels disposent d'un environnement de travail géré par nos experts, totalement adapté à leurs besoins et localisé dans nos data centres hautement sécurisés.



En juillet, **POST Luxembourg** et **RMS.lu** déploient le réseau **bas débit longue portée SIGFOX** sur tout le territoire du Grand-Duché. Le réseau offre une connectivité pour l'Internet des objets et aux communications Machine to Machine (M2M).



En juillet, **POST Telecom** et **Enovos** annoncent un partenariat avec l'entreprise de pointe **CSide** dans le domaine de la domotique pour développer une solution «**SmartHome**» complète et innovante.

LuxairGroup choisit **POST Luxembourg** pour son nouveau système de téléphonie.



En novembre, **POST Luxembourg** orchestre le **déménagement des infrastructures télécoms** de la Commission Européenne.



POST Luxembourg participe à la mise en place des systèmes radars sur les routes du **Grand-Duché** en fournissant la connectivité et l'encryption du trafic vers les deux centres de calcul du CTIE (Centre des Technologies de l'information de l'État).

L'AFFICHAGE DYNAMIQUE

sur les bornes **Vël'OK** est réalisé grâce à la solution **Digital Signage** de **POST Telecom**.

TERALINK solutions

En août, la nouvelle marque internationale «**TERALINK Solutions**» de **POST Luxembourg** est lancée. **TERALINK Solutions** offre des services dans les domaines **Cloud & ICT**, **M2M & IoT**, **Media Services**, **Security** et **Connectivity**.

Tout au long de 2015, POST Telecom a participé à de nombreuses foires et expositions, dont notamment :

À la journée **HEC FOR LUXEMBOURG** pour présenter ses activités internationales et l'attrait du Grand-Duché en tant que «**Hub ICT**» aux étudiants et Alumni d'HEC Paris.

À l'événement «**Le Cloud computing : comment réduire vos coûts et renforcer votre compétitivité?**» organisé par la Chambre des Métiers, spécialement dédié aux PME.



À la Foire **Home & Living**, pour présenter entre autres, en avant-première, ses solutions **SmartHome**.



Au Salon «**ICT Spring**» pour présenter ses solutions **ICT**.



À la convention **Manufuture 2015**, pour présenter ensemble avec **RMS.LU** le réseau **SIGFOX**.



AU SALON AUTOMOBILE INTERNATIONAL DE FRANKFORT à travers sa marque internationale **TERALINK Solutions**, afin de présenter les solutions **M2M**, et en particulier le **POST Control Center**. Ce dernier permet de gérer une flotte de cartes **SIM** de façon simple et centralisée.

Au **EUROPEAN DATA FORUM** (centre de Conférences du Kirchberg), pour présenter ensemble avec **EBRC** ses produits et services.



Aux «**Information Security Days**» au Parc Hôtel Alvisse qui réunit pendant 2 jours les principaux acteurs de la place luxembourgeoise en termes de sécurité IT.

À la 4ème édition du salon **GR Business Days** dédié aux **PME**.

Aux «**IT DAYS**», organisés par **IT One** au **Novotel Luxembourg Kirchberg**.

Dans le domaine des services financiers postaux, **POST Finance** propose des comptes courants, des transferts d'argent et des cartes bancaires, notamment **VISA**.



Le compte **CCP** est un des comptes courants les moins chers au

Luxembourg dont la moitié est gérée par les clients via la plateforme e-banking **CCP Connect**. L'application **CCP Mobile** permet aux clients de consulter et de gérer leurs comptes en utilisant leur smartphone ou leur tablette.

LE PARTENAIRE IDÉAL EXISTE



En juin, le Conseil d'administration de **POST** donne son aval à **un modèle d'avenir pour les CCP en partenariat avec la Banque Raiffeisen**. Cette approbation du protocole d'entente entre les deux parties avait été précédée de négociations

approfondies entre **POST** et **Raiffeisen**. Pour **POST** le maintien du **CCP** est particulièrement important. Grâce à cet accord, son évolution future se fera dans l'intérêt des clients et en fonction de leurs attentes et besoins. Le partenariat est officiellement lancé en **FÉVRIER 2016**.

LAURENT

coordonne l'application **CCP mobile**.

L'app permet à nos clients de faire, en toute simplicité, leurs transactions financières directement depuis leur smartphone ou leur tablette.



POST Philately a émis en 2015 une trentaine de nouveaux timbres-poste qui se distinguent par leur ancrage luxembourgeois et témoignent d'événements marquants de l'histoire ou de l'actualité du pays, tels que

les 200 ans de la création du Grand-Duché de Luxembourg, la Présidence de l'Union européenne, les 15 ans du règne du Grand-Duc Henri, les 70 ans de la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et bien d'autres encore.

Début 2015, POST Philately lance l'application mobile **«Smart PostCard»**

qui permet d'envoyer ses photos préférées sous la forme d'une vraie carte postale depuis son smartphone ou sa tablette.



En 2015, POST Luxembourg est désignée pour la 9^e fois consécutive **Best Telecom Provider** par 50 CIO au Luxembourg lors des ICT Awards 2015.

Lors du Gala Golden-i, l'Entreprise remporte le prix du **«Best Cloud Services for Horizontal Markets»** ainsi que celui de **«CIO of the Year»** en la personne de **Pierre Zimmer**.

En décembre, le département Affaires Juridiques s'est vu décerner le **«Trophée d'argent»** dans la catégorie **«Meilleure direction juridique hors France»** lors du **«Trophée du Droit»**, organisé à Paris par la Leaders League, une association professionnelle française de renom.

Un collaborateur de POST Telecom est le premier au Luxembourg à avoir décroché **la certification CCDE** (Cisco Certified Design Expert) de CISCO, une des plus difficiles à obtenir. POST Telecom compte désormais parmi ses collaborateurs un CCDE et quatre CCIE (Cisco Certified Internetwork Expert).

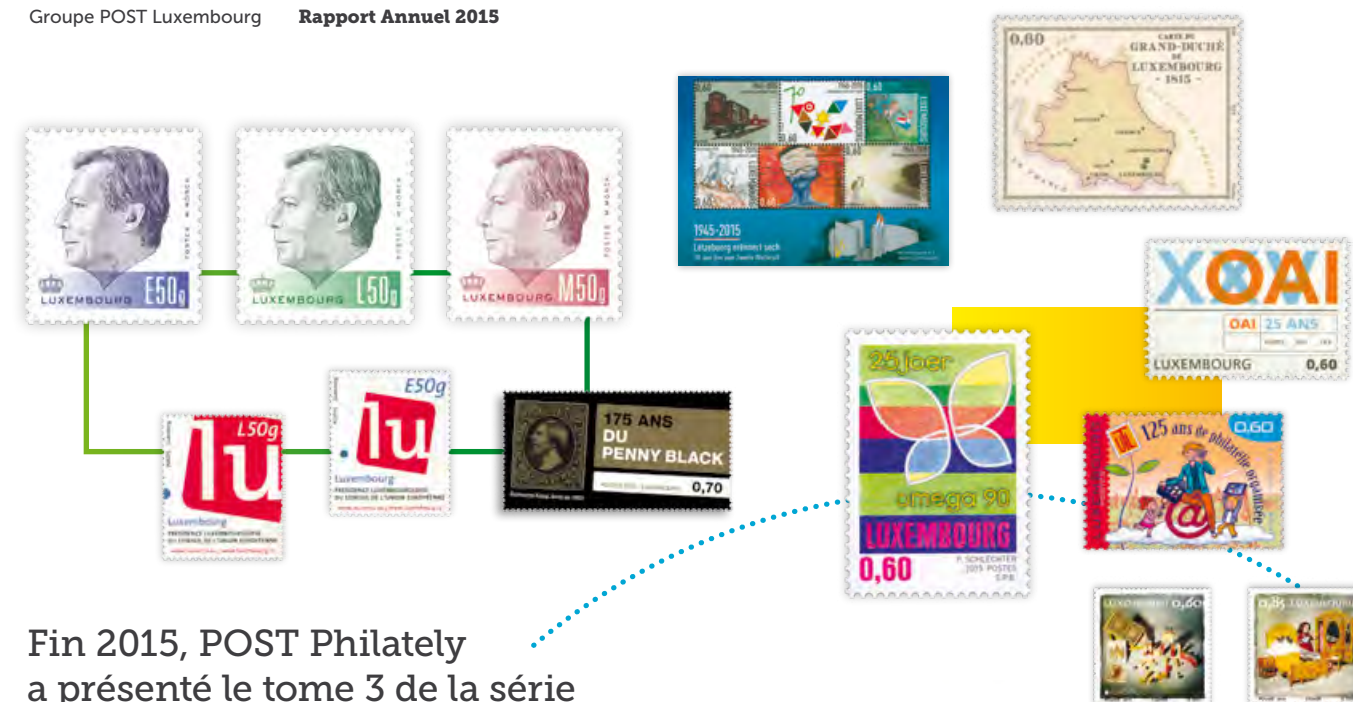
En octobre, POST Philately invite les acteurs du monde philatélique à **LA PREMIÈRE SOIRÉE** dédiée entièrement aux timbres-poste. L'occasion de faire une rétrospective sur 2015 et de présenter le programme d'émission 2016.



Le PostMusée a accueilli en 2015 plus de 3.600 visiteurs, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année record de 2014.

Lors de l'exposition **AUTOJUMBLE À LUXEXPO**, le PostMusée présente au public entre autres une **Ford F1 de 1949** qui complète la collection de véhicules historiques de POST.

En 2015, le PostMusée a participé à **une série d'événements avec sa collection de véhicules historiques** (Concours d'élégance Mondorf-les-Bains, Vintage Cars & Bikes Steinfurt, Télévie Stärentour, PostMusée – en route pour l'histoire au Conservatoire National de Véhicules Historiques Diekirch, etc.) ainsi que, pour la 4^e fois à l'initiative **«Invitation aux musées»**. Le PostMusée a également organisé plusieurs **ateliers pour enfants** ainsi que **les expositions temporaires «Codes Secrets» et «Les jouets d'antan»**.



Fin 2015, POST Philately a présenté le tome 3 de la série **«Dat ass Lëtzebuerg !»** sur la monarchie luxembourgeoise, en présentant une collection de 15 timbres-poste émis entre 2000 et 2015 en hommage à S.A.R. le Grand-Duc et à sa famille.



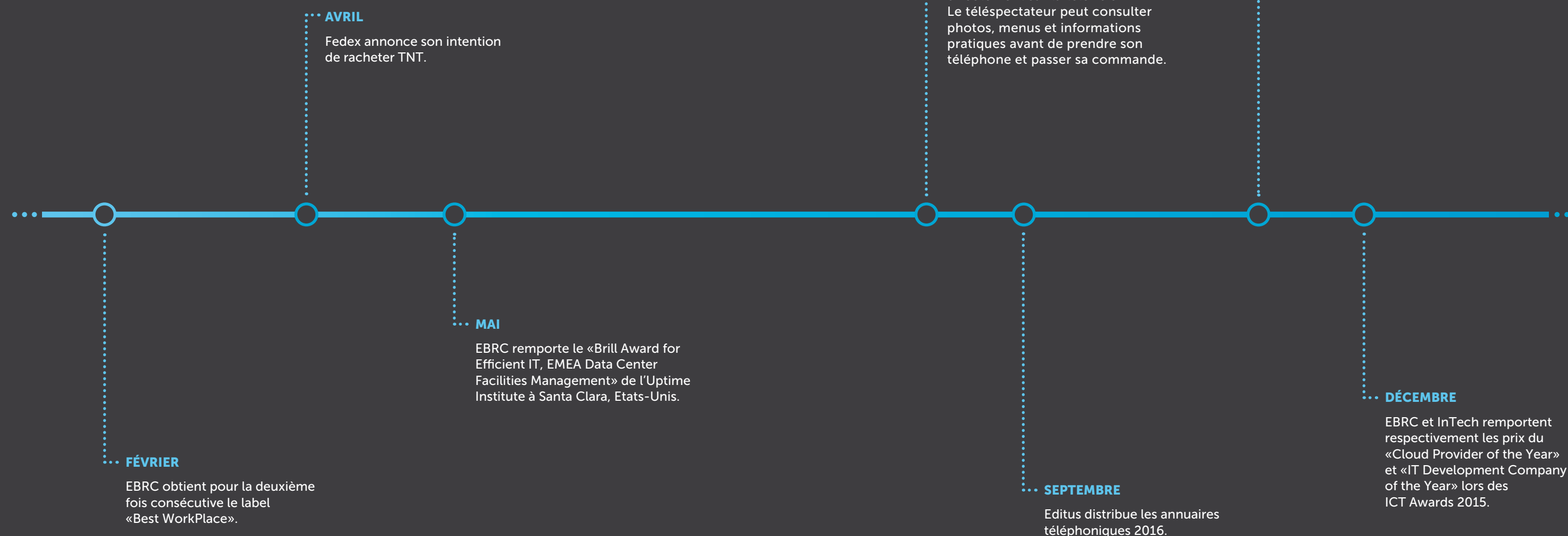
Le Groupe POST Luxembourg compte actuellement 22 sociétés dont les services sont complémentaires à ceux de l'Entreprise ou qui apportent une valeur ajoutée supplémentaire à nos produits et services. En 2015, POST a poursuivi sa stratégie de diversification par la prise d'une participation de 50 % dans Active SmartHome, une société issue d'un partenariat entre POST et Enovos avec le prestataire de solutions domotiques, CSide. En septembre, POST Luxembourg et Technoport SA signent un accord de partenariat pluriannuel destiné à soutenir l'entrepreneuriat technologique et innovant.

En avril, la filiale P&T Capital devient POST Capital. Son objectif est la prise de participations dans des start-ups actives dans des domaines d'activités proches des trois métiers de POST. En décembre, POST Capital signe avec l'État luxembourgeois et 6 investisseurs dans le cadre de «Digital



Lëtzebuerg» une lettre d'engagement pour constituer un fonds d'amorçage pour start-up ICT. POST Capital

a acquis en 2015 51 % des parts de Synedge Luxembourg, 37,21 % de EarthLab Luxembourg, et 36,84 % de ITTM.



Fiche signalétique des filiales du Groupe POST Luxembourg

TELECOM / ICT



1, rue Emile Bian - L-1235 Luxembourg
Tél. : 2462 1 - Fax : 27 92 8000
www.post.lu



1, rue Emile Bian - L-1235 Luxembourg
Tél. : 2462 3301 - Fax : 2462 3302
www.posttelecompsf.lu



5, rue Eugène Ruppert - L-2453 Luxembourg
Tél. : 2606 1 - Fax : 2606 2090
www.EBRC.com



Z.I. Weiergewan - 6, rue Goell - L-5326 Contern
Tél. : 42 44 11 1 - Fax : 42 44 11 44
www.vo.lu



1, rue Emile Bian - L-1235 Luxembourg
www.activesmarthome.com

CORPORATE SERVICES ET CONSEIL



208, rue de Noertzange - L-3670 Kayl
Tél. : 53 11 531 - Fax : 53 1593
www.intech.lu



13-15, parc d'activités Capellen - L-8308 Capellen
Tél. : 49 98 66 1 - Fax : 49 98 66 400
www.victorbuckservices.com

COURRIER EXPRESS ET LOGISTIQUE



1, rue Julien Vesque - L-2628 Luxembourg
Tél. : 48 73 13 1 - Fax : 48 73 13 26
www.greco.lu



Z.A.E. Krackelshaff - L-3290 Bettembourg
Tél. : 35 73 95 220 - Fax : 35 73 95 625
www.tnt.lu

DIRECT MARKETING ET BASE DE DONNÉES



208, rue de Noertzange - L-3670 Kayl
Tél. : 49 60 51 1 - Fax : 49 60 56
www.editus.lu / www.partenaire-marketing.lu



8a, avenue Monterey - L-2163 Luxembourg
Tél. : 2882 7601 - Fax : 2882 7699
www.infomail.lu

AUTRES PARTICIPATIONS



8a, avenue Monterey
L-2020 Luxembourg



11, rue de Bitbourg - L-1273 Luxembourg-Hamm
Tél. : 2889 9000 ou 2889 9001 - Fax : 2889 9021
www.joinexperience.com



9, avenue des Hauts Fourneaux - L-4362 Esch-sur-Alzette
Tél. : +44 1344 706 061
www.synedge.com



208, rue de Noertzange - L-3670 Kayl
Tél. : 26 56 58 201 - Fax : 26 56 58 999
www.earthlab-galaxy.com/Luxembourg



9, avenue des Hauts Fourneaux - L-4362 Esch-sur-Alzette
Tél. : 54 55 80 305 - Fax : 54 55 80 555
www.ittm-solutions.com



Kaiser Friedrich Promenade 37 - D-61348 Bad Homburg
Tél. : +49 69 505027 170 - Fax : +49 69 505027 171
www.globalskypark.com

Eltrona
4-8, rue de l'Aciérie - L-1112 Luxembourg
Tél. : 49 94 66 888 - Fax : 49 94 66 240
www.eltrona.lu

HOTCITY
11, avenue Guillaume - L-1651 Luxembourg
Tél. : 26 63 26
www.hotcity.lu

P&T Immobilière S.à r.l.
8a, avenue Monterey - L-2020 Luxembourg

P&T Ré S.A.
74, rue de Merl - L-2146 Luxembourg

Bâtiment Mercier S.à r.l.
8a, avenue Monterey - L-2020 Luxembourg

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

«POST Luxembourg poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique»

Dans un contexte très concurrentiel mais marqué par une légère reprise économique, le Groupe POST Luxembourg a augmenté son chiffre d'affaires en 2015 de 2,09 % (soit 14,49 millions d'Euros), passant à 705,96 millions d'Euros.

L'augmentation du chiffre d'affaires pour les services de télécommunications est principalement générée par POST Telecom PSF S.A. grâce à d'importants projets remportés en 2015. De leur côté, POST Technologies et POST Telecom S.A. bénéficient aussi d'une hausse de leurs chiffres d'affaires respectifs. La hausse du chiffre d'affaires est surtout générée par une augmentation du trafic international mobile, des abonnements Internet et TV, mais souffre d'une importante baisse d'une part, des frais de terminaisons mobiles (MTR – Mobile Termination Rates) et d'autre part, de l'interconnexion dans le réseau fixe.

La baisse enregistrée au niveau de POST Courrier se chiffre à 1,16 millions d'Euros. Celle-ci est surtout liée à la diminution du courrier traditionnel. Pour sa part, le marché des colis continue toujours à progresser de manière significative (+ 15 % en volume en 2015), mais reste cependant trop faible pour inverser la tendance générale à la baisse de ce métier.

Le chiffre d'affaires de POST Finance est en recul de 2,93 % par rapport à l'exercice précédent. Ce recul est imputable aux revenus d'intérêts bas sur les marchés financiers.

Au cours de l'exercice 2015, toutes les filiales ont enregistré une croissance organique globale de 9,30 MEUR (+7,47 %). La meilleure performance est réalisée par la filiale EBRC qui augmente son chiffre d'affaires externe de 8,29 MEUR (+18,33 %). Le Groupe POST Luxembourg s'est élargi en 2015 par une prise de participation à hauteur de 51 % dans Synedge Luxembourg S.A., une augmentation de la participation de 30 % dans Michel Greco S.A. pour ainsi détenir 90 % et une participation supplémentaire de 10,08 % dans la société Editus Luxembourg S.A. pour acquérir 100 %.

Malgré un chiffre d'affaires en progression, l'EBITDA du Groupe POST a enregistré une baisse de 9,47 millions d'Euros (-5,90 %).

Les charges d'exploitation augmentent globalement en 2015. Parmi elles, les charges de personnel du Groupe POST Luxembourg sont en hausse de 16,90 MEUR (+5,95 %). La maison-mère enregistre un supplément de 10,60 MEUR (+5,01 %), POST Telecom S.A. de 4,20 MEUR (+22,93 %) et POST Telecom PSF S.A. de 1,06 MEUR (+14,10 %). La hausse chez POST Luxembourg et POST Telecom S.A. est partiellement due à une reprise de personnel de la filiale P&T Consulting.

À noter également la diminution des frais de personnel intérimaire auprès de POST Courrier (-1,25 MEUR), lesquels sont enregistrés dans les autres charges. L'augmentation chez EBRC (+2,25 MEUR) s'explique par une croissance du chiffre d'affaires.

En contrepartie de l'augmentation de son chiffre d'affaires, le Groupe POST Luxembourg a enregistré une hausse de son coût d'achat de 11,27 MEUR. Cette augmentation provient essentiellement de l'achat de matériel par POST Telecom PSF S.A. (+7,99 MEUR) et par EBRC (6,67 MEUR). La hausse du coût d'achat restant inférieure à la croissance des revenus, le Groupe POST Luxembourg enregistre ainsi une légère hausse de sa marge brute de 2,44 MEUR (0,44 %).

L'EBIT du Groupe POST Luxembourg enregistre un recul de 14,59 MEUR (-29,53 %) pour atteindre 34,80 MEUR par rapport aux 49,38 MEUR de l'année 2014.

La diminution du **résultat financier** de 3,20 MEUR provient essentiellement de POST Capital S.A., notamment suite à une correction de valeur sur sa participation Regify S.A. (-2,35 MEUR). En ce qui concerne la maison-mère, nous constatons un recul des intérêts perçus sur dépôts à terme (-0,50 MEUR) ainsi qu'une augmentation de frais bancaires et pertes de changes (+0,40 MEUR).

Finalement le **résultat exceptionnel** du Groupe POST Luxembourg est négatif de 7,70 MEUR. Pour l'année 2014, le Groupe avait enregistré un résultat exceptionnel négatif de 7,45 MEUR. En 2014, la maison-mère avait enregistré des corrections de valeurs exceptionnelles importantes suite à une modernisation de son réseau mobile d'une part et la démolition des bâtiments CFM et Mana d'autre part (en vue de la construction du nouveau bâtiment Mercier). En 2015, une correction de valeur sur les immobilisations RENITA a été enregistrée à hauteur de 7,7 MEUR (3,9 MEUR pour Capex et 3,8 MEUR pour frais relatifs à la phase déploiement de l'exercice antérieur).

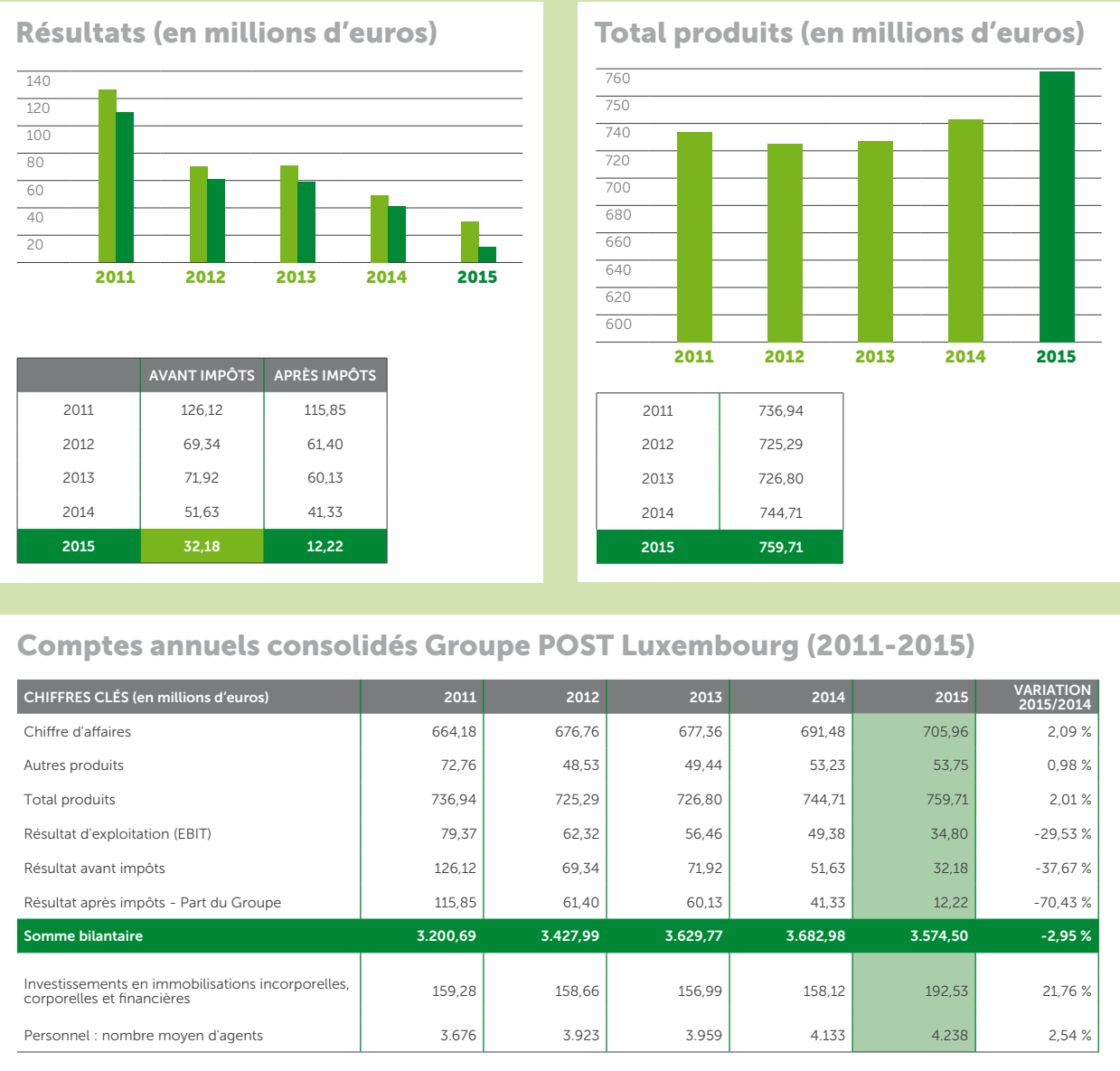
La quote-part dans le résultat des sociétés de MEE (mise en équivalence) est en diminution importante de 1,67 MEUR pour atteindre un résultat négatif de 6,56 MEUR, provenant principalement des résultats négatifs de la filiale Join Experience S.A.

Malgré une baisse du résultat avant impôts, la charge fiscale du Groupe POST Luxembourg enregistre une augmentation de 10,03 MEUR ce qui s'explique entièrement par le rejet de l'intégration fiscale par l'Administration des Contributions Directes.

Le Groupe POST Luxembourg a terminé l'exercice 2015 avec un résultat après impôts de 12,22 millions d'euros, contre 41,33 millions d'euros en 2014.

Le Comité de direction au 31 mars 2016

CHIFFRES CLÉS



INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE

Services des Télécommunications

RÉSEAU FIXE

DESCRIPTION	EXPLICATION INDICATEUR	VALEURS		
		2013	2014	2015
Couverture Internet ultra-haut débit 30 Mbit/s	% des ménages	95 %	96 %	96 %
Couverture Internet ultra-haut débit 100 Mbit/s	% des ménages	80 %	82 %	85 %
Couverture fibre optique	% des ménages	36 %	43 %	50 %
Délai moyen de réalisation sur cuivre	Jours ouvrables, tous produits confondus	9,45	10,00	16,83*
Taux de réparation ≤ 2 jours	%, tous produits et technologies d'accès confondus	75 %	75 %	79 %
Dérangements nécessitant une intervention sur place	Interventions par an par 1000 raccordements, tous produits et technologies d'accès confondus	37,10	35,70	36,76

RÉSEAU MOBILE

DESCRIPTION	EXPLICATION INDICATEUR	VALEURS		
		2013	2014	2015
Couverture 2G de la population	%	99 %	99 %	99 %
Couverture 3G de la population	%	94 %	94 %	94 %
Couverture 4G de la population	%	60 %	93 %	96 %
Taux de coupure des appels voix 2G et 3G	%	1,10 %	1,06 %	0,90 %

RÉGLEMENTATION

DESCRIPTION	EXPLICATION INDICATEUR	VALEURS		
		2013	2014	2015
Nombre d'incidents critiques rapportés à l'ILR	Méthodologie ILR	3	4	1
Nombre d'incidents en rapport avec la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel rapportés à la CNPD	Méthodologie CNPD	0	0	0

Services postaux

Durée d'acheminement des envois postaux

j = la date de dépôt
n = le nombre de jours ouvrables qui s'écoulent entre cette date et celle de la remise au destinataire

Service national



Service intracommunautaire



Réclamations services postaux

LETTRES

	TOTAL	FONDÉES	NON FONDÉES
RÉCLAMATIONS 2015 - RÉGIME NATIONAL			(selon la loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux**)
Envois ordinaires et envois avec services spéciaux			
Total régime national	864	59	805
RÉGIME INTERNATIONAL			
Envois ordinaires et envois avec services spéciaux			
Total régime international	3274	553	2721
TOTAL LETTRES	4138	612	3526

(sur un total de 146,9 millions d'envois traités en 2015, les 612 réclamations fondées représentent un taux de 0,00042 %)

COLIS

	TOTAL	FONDÉES	NON FONDÉES
RÉCLAMATIONS 2015 - RÉGIME NATIONAL			
Envois ordinaires et envois avec services spéciaux			
Total régime national	312	37	275
RÉGIME INTERNATIONAL			
Envois ordinaires et et envois avec services spéciaux			
Total envois ordinaires	1876	151	1725
Total envois avec services spéciaux	56	19	37
Total régime international	1932	170	1762
TOTAL COLIS	2244	207	2037

(sur un total de 2,1 millions de colis traités en 2015, les 207 réclamations fondées représentent un taux de 0,0099 %)

* Depuis 2015, les délais moyens de réalisation sont calculés sur l'ensemble des commandes quelles que soient les dates souhaitées par le client.

** Selon la loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux, le prestataire du service postal universel est obligé de publier dans le rapport annuel des informations sur la manière dont il a traité les réclamations.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2015

Rapport du Réviseur d’entreprises agréé

À la Chambre des Députés, au Gouvernement et au Conseil d’Administration
de POST Luxembourg,
8a, Avenue Monterey - L-2020 Luxembourg

Nous avons effectué l’audit des comptes annuels consolidés ci-joints de POST Luxembourg, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l’exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d’autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d’Administration dans l’établissement et la présentation des comptes annuels consolidés

Le Conseil d’Administration est responsable de l’établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l’établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d’un contrôle interne qu’il juge nécessaire pour permettre l’établissement et la présentation de comptes annuels consolidés ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Responsabilité du réviseur d’entreprises agréé

Notre responsabilité est d’exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d’Audit telles qu’adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d’éthique ainsi que de planifier et de réaliser l’audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d’anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d’entreprises agréé, de même que l’évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d’entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l’entité relatif à l’établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l’entité. Un audit comporte également l’appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d’Administration, de même que l’appréciation de la présentation d’ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de POST Luxembourg au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l’exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l’établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 02 mai 2016

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé

Jeannot WEYER

ACTIF	Note(s)	31/12/2015 (EUR)	31/12/2014 (EUR)
B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	II.6, III	1.771,12	7.959,12
C. ACTIF IMMOBILISÉ		1.045.715.364,70	1.000.768.197,41
I. Immobilisations incorporelles	II.7, IV	29.687.421,78	27.671.950,62
1. Frais de recherche et développement		370.510,61	0,00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été		26.396.890,28	24.900.321,95
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		26.396.890,28	24.900.321,95
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		1.486.871,72	1.121.789,13
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		1.433.149,17	1.649.839,54
II. Immobilisations corporelles	II.8, V	991.091.535,14	946.780.902,97
1. Terrains et constructions		397.603.851,35	415.943.818,12
2. Installations techniques et machines		458.407.272,16	406.536.447,41
3. Autres installations, outillage et mobilier		14.589.540,40	15.780.817,50
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		120.490.871,23	108.519.819,94
III. Immobilisations financières	II.9, VI	18.569.817,73	19.971.754,77
1. Parts dans des entreprises liées		801.063,04	789.000,50
3. Participations (dont mises en équivalence)		5.756.480,67	11.276.613,12
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation		6.000.000,00	2.005.843,84
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		5.873.535,40	5.659.045,32
6. Prêts et créances immobilisées		138.738,62	241.251,99
IV. Patrimoine culturel	II.10	6.366.590,05	6.343.589,05
D. ACTIF CIRCULANT		2.457.630.685,79	2.614.482.601,77
I. Stocks	II.11, VII	54.541.742,37	35.255.932,50
1. Matières premières et consommables		19.038.736,39	16.978.111,34
2. Produits en cours de fabrication		128.823,58	3.913.978,70
3. Produits finis et marchandises		19.190.280,05	8.211.526,51
4. Acomptes versés		16.183.902,35	6.152.315,95
II. Créances	II.12, VIII	708.649.519,44	919.398.882,07
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		139.622.314,72	140.421.195,24
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		139.622.314,72	140.421.195,24
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles les sociétés ont un lien de participation		3.933.905,46	82.195,45
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.933.905,46	82.195,45
4. Autres créances		21.852.193,67	17.501.451,12
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		21.852.193,67	17.501.451,12
5. Créances résultant du dépôt CCP auprès de l'État		543.241.105,59	761.394.040,26
III. Valeurs mobilières	II.13, IX	911.649.284,32	869.324.864,36
3. Autres valeurs mobilières		911.649.284,32	869.324.864,36
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	X	782.790.139,66	790.502.922,84
E. COMPTES DE RÉGULARISATION	XVII	71.153.606,20	67.720.501,50
TOTAL DE L'ACTIF		3.574.501.427,81	3.682.979.259,80

PASSIF	Note(s)	31/12/2015 (EUR)	31/12/2014 (EUR)
A. CAPITAUX PROPRES		1.454.092.620,21	1.468.246.386,69
I. Capital souscrit	XI	631.848.607,41	631.848.607,41
IV. Réserves consolidées	XII	772.794.769,67	757.849.084,44
VI. Résultat de l'exercice - part du Groupe -		12.218.273,44	41.332.418,20
VIII. Subventions d'investissement en capital		54.772,17	40.079,12
IX. Plus-values immunisées	II.14, XIII	37.176.197,52	37.176.197,52
A. BIS INTÉRÊTS MINORITAIRES		3.874.093,12	4.519.302,59
C. PROVISIONS	II.16	55.523.912,69	51.176.587,03
1. Provisions pour pensions et obligations similaires		0,00	17.500,00
3. Autres provisions	XIV	55.523.912,69	51.159.087,03
D. DETTES NON SUBORDONNÉES	II.17, XV	2.031.376.756,20	2.139.399.167,77
2. Dettes envers des établissements de crédit		46.908.721,22	1.339.077,94
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		46.240.374,54	508.300,47
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		668.346,68	830.777,47
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte		19.044,15	14.794,15
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		19.044,15	14.794,15
4. Dettes sur achats et prestations de services		94.483.210,51	100.259.035,38
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		94.483.210,51	100.259.035,38
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles les sociétés ont un lien de participation		288.543,54	182.175,81
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		288.543,54	182.175,81
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		21.590.684,16	15.683.530,91
a) Dettes fiscales	XV	15.378.578,73	9.954.557,44
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		6.212.105,43	5.728.973,47
9. Autres dettes		9.713.227,21	12.141.764,78
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		8.713.227,21	12.141.764,78
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		1.000.000,00	0,00
10. Dettes en CCP		1.858.373.325,41	2.009.778.788,80
E. COMPTES DE RÉGULARISATION	XVII	29.634.045,59	19.637.815,72
TOTAL PASSIF		3.574.501.427,81	3.682.979.259,80

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Note(s)	2015 (EUR)	2014 (EUR)
A. CHARGES			
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables		178.534.574,08	165.734.405,56
2. Autres charges externes	XX	87.514.194,62	93.604.179,67
3. Frais de personnel	XVI	300.616.548,29	283.714.834,73
a) Salaires et traitements		266.893.029,31	251.609.470,59
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements		33.479.908,43	31.288.904,09
c) Pensions complémentaires		251.673,71	182.794,33
d) Autres charges sociales		(8.063,16)	633.665,72
4. Corrections de valeur		118.723.863,15	111.069.528,06
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		117.646.442,89	109.064.520,68
b) sur éléments d'actif circulant		1.077.420,26	2.005.007,38
5. Autres charges d'exploitation	XIX	20.704.562,25	21.132.106,70
6. Corrections de valeurs et ajustements de juste valeur sur immobilisations financières		2.350.200,00	0,00
7. Corrections de valeurs et ajustements de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant		23.500,01	0,00
8. Intérêts et autres charges financières		1.989.497,59	807.683,45
b) autres intérêts et charges		1.989.497,59	807.683,45
9. Charges exceptionnelles	XXI	10.504.723,12	12.119.809,62
10. Impôts sur le résultat	XVIII	13.353.024,07	8.422.350,57
11. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		5.380.103,39	280.254,93
12. Quote-part dans le résultat des sociétés MEE	VI	6.556.193,68	4.891.988,04
13. Profit de l'exercice		13.454.334,82	42.933.792,24
a) Part du Groupe	II.3	12.218.273,44	41.332.418,20
b) Part des tiers	II.3	1.236.061,38	1.601.374,04
TOTAL DES CHARGES		759.705.319,07	744.710.933,57
B. PRODUITS			
1. Montant net du chiffre d'affaires	II.15, XXII	705.960.948,81	691.474.661,80
2. Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commande en cours		(12.427,12)	3.581.385,78
3. Production immobilisée		18.507.918,00	17.413.081,51
4. Reprise de corrections de valeur des éléments d'actif non financier		2.539.557,06	0,00
b) sur actifs courants		2.539.557,06	0,00
5. Autres produits d'exploitation		13.896.404,05	12.170.346,86
6. Produits des immobilisations financières		2.939.113,31	3.407.910,60
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant		11.402.384,52	10.510.862,74
8. Autres intérêts et autres produits financiers		1.374.481,41	1.483.043,58
b) autres intérêts et produits financiers		1.374.481,41	1.483.043,58
9. Produits exceptionnels	XXIII	2.802.602,31	4.669.640,70
10. Autres taxes non mentionnées ci-dessus		294.336,72	0,00
TOTAL DES PRODUITS		759.705.319,07	744.710.933,57

NOTE I - GÉNÉRAL

L'Entreprise des Postes et Télécommunications «la Maison-Mère» est la Maison-Mère du Groupe de l'Entreprise des Postes et Télécommunications («le Groupe»). La personnalité juridique de l'Entreprise en tant qu'établissement public autonome a été créée par la loi du 10 août 1992. Par cette loi, l'état concède à l'Entreprise l'exploitation de services réservés à l'état, tels que définis par les lois en vigueur à cette date.

La loi du 15 mars 2016, outre d'autoriser l'entreprise à utiliser le titre de «POST Luxembourg», permet d'adapter la gouvernance de l'entreprise au contexte concurrentiel, notamment en renforçant les pouvoirs du Conseil d'Administration et de confier la gestion et la direction de POST Luxembourg à un directeur général. Le directeur général, les directeurs généraux adjoints et au moins deux directeurs forment le comité exécutif en vue de la coordination des activités de POST Luxembourg et de ses filiales.

NOTE II - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Le Groupe présente ses comptes annuels consolidés en accord avec les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 juillet 1988 relative à l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes annuels consolidés sont établis par conséquent conformément aux principes de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'évaluation et de présentation, de prudence et de non compensation.

Par dérogation au principe de permanence des méthodes, le Groupe a décidé de changer la comptabilisation des coûts relatifs à la supervision des travaux réalisés dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Ces coûts autrefois enregistrés en charges sont capitalisés depuis l'exercice 2011 (Note II.8).

En accord avec l'article 4 de la loi du 10 décembre 2010 relative à l'introduction des normes comptables internationales pour les entreprises, le Groupe a décidé d'appliquer pour la première fois les modifications apportées par cette loi au contenu et à la présentation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, ainsi qu'aux principes comptables et règles d'évaluations afférents.

1) Présentation

Afin de donner une image fidèle du Groupe, les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Maison-Mère ainsi que ses participations principales. Les participations dans des sociétés filiales et des sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale, les sociétés sous influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

2) Base de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de POST Luxembourg ainsi que les comptes de ses filiales au 31 décembre de chaque année.

Les filiales font parties du périmètre de consolidation à partir du moment où le contrôle est transféré au groupe. Les filiales sont déconsolidées à partir du moment où le contrôle cesse.

Lorsque le groupe détient directement ou indirectement un contrôle dans une filiale et que ce contrôle n'est pas exclusif, la valeur des intérêts non détenus par le groupe est comptabilisée dans les intérêts minoritaires.

Les sociétés filiales et les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Le contrôle exclusif est d'application lorsque le groupe détient :

- La majorité des droits de votes des actionnaires d'une entreprise ;
- Le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise et est en même temps actionnaire de cette entreprise ;
- Des actions d'une entreprise et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires de celle-ci.

Toutes les transactions intragroupes ont été éliminées.

Les sociétés sous influence notable, sont consolidées selon la méthode dite de mise en équivalence. Il est présumé qu'une entreprise exerce une influence sur une autre entreprise lorsqu'elle a 20 % ou plus mais moins de 50 % des droits de vote des actionnaires de cette société.

Lorsqu'une entreprise comprise dans la consolidation exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière d'une entreprise non comprise dans la consolidation dans laquelle elle détient une participation, cette participation est inscrite au bilan consolidé sous le poste particulier à intitulé correspondant (Participations - dont mise en équivalence).

3) Périmètre de consolidation

NOM DE LA SOCIÉTÉ	Siège 2015	Pourcentage de contrôle 2015	Pourcentage d'intérêt 2015	Pourcentage d'intérêt 2014	Méthode de consolidation 2015
POST Luxembourg	Luxembourg	Maison-Mère			
P&T Immobilière Sàrl	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
P&T Ré S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
POST Telecom S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
e-Business & Resilience Centre S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
POST Capital S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
POST Telecom PSF (anc. Netcore PSF)	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
Bâtiment Mercier S.à r.l.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
Editus Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	89,92 %	CG
Michel Greco S.A.	Luxembourg	90,00 %	90,00 %	60,00 %	CG
Victor Buck Services S.A.	Luxembourg	90,00 %	90,00 %	90,00 %	CG
Intech S.A.	Luxembourg	60,00 %	60,00 %	60,00 %	CG
Infomail S.A.	Luxembourg	55,00 %	55,00 %	53,99 %	CG
Visual Online S.A.	Luxembourg	51,00 %	51,00 %	51,00 %	CG
Synedje Luxembourg S.A.	Luxembourg	51,00 %	51,00 %	0,00 %	CG
TNT Express Luxembourg S.A.	Luxembourg	50,00 %	50,00 %	50,00 %	CME
Join Experience S.A.	Luxembourg	50,00 %	50,00 %	50,00 %	CME
Global Sky Park GmbH	Allemagne	50,00 %	50,00 %	50,00 %	CME
Hotcity S.A.	Luxembourg	49,00 %	49,00 %	49,00 %	CME
Eltrona Interdiffusion S.A.	Luxembourg	34,00 %	34,00 %	34,00 %	CME
Consolidation globale : CG Consolidation par mise en équivalence : CME					

4) Sociétés hors du périmètre de consolidation

NOM DE LA SOCIÉTÉ	Siège 2015	Pourcentage de contrôle 2015	Pourcentage d'intérêt 2015	Pourcentage d'intérêt 2014	Méthode de consolidation 2015
VBS Asia PTE Ltd ¹	Singapore	100,00 %	90,00 %	90,00 %	NC
Inconsult S.A. ¹	Luxembourg	100,00 %	60,00 %	60,00 %	NC
SEQVOIA S.A. ¹	Luxembourg	34,00 %	30,60 %	30,60 %	NC
Regify S.A., en liquidation	Luxembourg	17,37 %	17,37 %	17,37 %	NC
Luxtrust S.A.	Luxembourg	8,20 %	8,20 %	8,20 %	NC
LU-CIX GIE	Luxembourg	6,25 %	6,25 %	6,67 %	NC
FS-B S.à r.l.	Luxembourg	6,15 %	6,15 %	6,15 %	NC
FS-T S.à r.l.	Luxembourg	6,15 %	6,15 %	6,15 %	NC
Eurogiro A/S	Copenhagen, DK	4,32 %	4,32 %	4,32 %	NC
Visalux S.C.	Luxembourg	3,09 %	3,09 %	3,09 %	NC
Eutelsat Communications S.A.	Paris, F	1,11 %	1,11 %	1,10 %	NC
Coöperative Vereniging International Post Corporation U.A.	Bruxelles, B	1,00 %	1,00 %	1,00 %	NC
Visa Europe Ltd	London, UK	0,02 %	0,02 %	0,02 %	NC
Visa Inc	San Francisco, USA	0,02 %	0,02 %	0,02 %	NC

¹ Société non consolidée pour des raisons d'intérêts négligeables
Non consolidé : NC

En date du 2 novembre 2015, Visa Europe Ltd et Visa Inc ont annoncé leur intention de créer une seule Visa.
La fusion de ces deux sociétés est prévue pour 2016.

5) Différence de première consolidation

Les différences de première consolidation correspondent à la différence entre le coût de la participation de la Maison-Mère dans les filiales consolidées et la part dans l'actif net de ces sociétés à la date d'entrée dans le périmètre de la participation.

La différence de première consolidation, si elle est positive, est déduite des réserves consolidées à la date à laquelle la société à consolider est incluse pour la première fois dans les comptes consolidés.

La différence de première consolidation, si elle est négative, est portée au compte de profits et pertes lorsque cette différence correspond à la prévision, à la date d'acquisition, d'une évolution défavorable des résultats futurs de l'entreprise concernée ou à la prévision de charges qu'elle occasionnera et dans la mesure où cette prévision se réalise; ou dans la mesure où cette différence correspond à une plus-value réalisée.

6) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

7) Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont constitués par le développement pour des nouveaux produits et adaptation de produits existants aux nouvelles technologies ainsi que l'adaptation des processus aux nouvelles technologies.

Ils sont portés à l'actif du bilan à leur coût de revient et sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires et fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des droits de câble, des droits dans des Groupements d'Intérêts Economiques, des logiciels informatiques ainsi que d'un fonds de commerce Internet.

Les droits de câble représentent la participation de la Maison-Mère dans les coûts de construction et de mise en place des câbles internationaux terrestres et sous-marins.

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

Droits de câble	10 ans
Droits dans des Groupements d'Intérêts Economiques	6 ans
Fonds de commerce Internet	5 ans
Logiciels informatiques	3/4/5 ans

Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de revient réalisé des travaux en cours et comprennent les immobilisations incorporelles qui n'ont pas été mises en service ou achevées au courant de cet exercice.

8) Immobilisations corporelles

Terrains

Les terrains bâtis et non bâtis acquis par l'État avant le 1^{er} janvier 1993 ont été apportés à la Maison-Mère sur base des valeurs de marché. Les acquisitions effectuées par la Maison-Mère après le 1^{er} janvier 1993 ou faites par les filiales du Groupe sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis. Les droits de superficie sont évalués au prix d'acquisition et amortis sur la durée contractuelle de 50 ans.

Constructions

Ce poste comprend les bâtiments et stations hertziennes, ainsi que les installations et équipements fixes.

Les constructions de la Maison-Mère effectuées avant le 1^{er} janvier 1993 ont été évaluées à leur valeur de remplacement telle que déterminée par un consortium d'architectes indépendants. Les acquisitions effectuées ultérieurement à cette date par la Maison-Mère ou par les filiales du Groupe et les immeubles en construction sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition respectivement au coût de construction.

Les constructions sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

Bâtiments-Gros œuvres	50 ans
Bâtiments-Halls industriels	25 ans
Stations hertziennes	10/15 ans
Bâtiments-Installations, techniques et sociales	7/10 ans
Sécurité bâtiments	7/10 ans

Réseaux de télécommunications

Ce poste comprend les réseaux souterrains et aériens qui ont été portés à l’actif au coût de revient actualisé en ce qui concerne les investissements effectués avant le 1er janvier 1993 dans le chef de la Maison-Mère. Les acquisitions ultérieures à cette date sont portées à l’actif du bilan au prix d’acquisition ou au coût de revient sans tenir compte des frais de personnel propre impliqué dans les travaux.

Depuis l’exercice 2011, les frais de personnel propre impliqués dans les travaux de déploiement des réseaux de télécommunications qui étaient autrefois enregistrés en charges sont maintenant capitalisés dans le compte «Réseaux souterrains». En outre, la Maison-Mère réalise le déploiement de son réseau FTTH «Fibre To The Home» à travers la pose d’une infrastructure microtubes utilisable à plus long terme, amortis sur 40 ans.

Les réseaux de télécommunications sont amortis linéairement sur les durées suivantes :

Réseaux souterrains	20/40 ans
Réseaux d’accès	10 ans

Installations et équipements techniques

Les installations techniques et machines sont portées à l’actif du bilan à leur coût d’acquisition et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

Installations <i>(transmission et commutation téléphoniques, stations hertziennes, LUXGSM, station terrienne, tri postal,...)</i>	4/5/7/10 ans
Équipements <i>(guichets postaux, cabines téléphoniques, postes téléphoniques, imprimerie, cantine, musée postal, Office des Timbres, instruments de mesure, machines & outillage divers,...)</i>	3/5 ans

Autres installations, outillage et mobilier

Les installations légères, les véhicules et le mobilier sont portés à l’actif du bilan à leur coût d’acquisition et sont amortis linéairement sur les durées suivantes :

Matériel roulant : véhicules lourds	8 ans
Matériel roulant : véhicules légers	5 ans
Mobilier et machines de bureau	5 ans
Matériel informatique	3/4 ans

Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours

Ce poste est enregistré au coût d’acquisition ou au coût de revient estimé des travaux en cours. Ce poste comprend les immobilisations réalisées au courant de l’exercice, mais qui ne sont pas mises en service au courant de l’exercice ou qui ne sont pas achevées durant l’exercice.

9) Immobilisations financières

Les participations non consolidées sont enregistrées au coût d’acquisition. Des corrections de valeur sont pratiquées lorsque les participations présentent une moins-value permanente.Les prêts accordés aux entreprises avec lesquelles la Maison-Mère a un lien de participation sont repris à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont pratiquées lorsque le remboursement est compromis.

10) Patrimoine culturel

Ce poste comprend les timbres retenus sur émission, la collection de timbres, les objets historiques du Musée des Postes et Télécommunications ainsi qu’une collection d’objets d’art divers.

La collection de timbres a été évaluée par des experts indépendants lors de l’établissement du bilan d’ouverture au 1er janvier 1993. Cette valeur est maintenue au bilan jusqu’à ce qu’une correction de valeur soit nécessaire, suite à une moins-value durable constatée. Les acquisitions sont enregistrées au coût d’acquisition, sauf pour les nouveaux timbres retenus sur émissions qui sont eux repris avec une valeur nulle.

11) Stocks

Ce poste concerne principalement les stocks de POST Technologies, évalués au coût moyen pondéré, qui se composent de câbles et d’équipements électroniques destinés soit à être intégrés dans les immobilisations, soit à usage d’entretien et de réparation, ainsi que de matières consommables, de fournitures et de marchandises destinées à être vendues.

En fin d’année, les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût (tel que défini ci-dessus) et de leur valeur probable de réalisation.

12) Créances

Les créances sont enregistrées à leur date de prestation du service facturé, à l’exception des décomptes du trafic international postal de la Maison-Mère qui sont basés sur des estimations. Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur ont été enregistrées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

13) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont en principe évaluées au plus bas de leur coût d’acquisition déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés. Par ailleurs, les valeurs mobilières comprennent une partie de l’excédent de trésorerie placé dans des obligations à revenu fixe. Ces obligations sont liquides et sont évaluées au prix d’acquisition, corrigé par l’amortissement de l’agio, respectivement la proratation du disagio.

Pour toutes les valeurs mobilières, une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d’acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d’exister.

14) Plus-value immunisées

Ce poste indique les plus-values immunisées en vertu de l’article 54 LIR. Les plus-values en attente de réemploi sont inscrites pour leur valeur initiale. Les plus-values réinvesties sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l’actif auquel elles sont associées.

15) Reconnaissance du chiffre d’affaires

Le montant net du chiffre d’affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d’autres impôts directement liés au chiffre d’affaires.

Le chiffre d’affaires est reconnu lors de la vente ou lors de la réalisation de la prestation de service.

16) Provisions

Les provisions pour risques et charges sont calculées sur base d’estimations et comprennent des provisions pour litiges, une provision pour congés et heures supplémentaires / dépassement du quorum non prises, ainsi qu’une provision AGDL, alors que cette association a été remplacée fin 2015 par le Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL).

17) Dettes non subordonnées

Ce poste comprend les dettes (charges et investissements), les cautions reçues et les dettes résultant des transactions financières en cours (mandats), ainsi que les dettes en CCP envers l’État et envers les tiers. Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale et selon leur durée résiduelle.

18) Conversion des comptes en devises étrangères

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l’Euro.

À la date de clôture du bilan, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières, exprimées dans une devise autre que l’Euro, sont converties au cours de change historique. Les avoirs en banques et avoirs en comptes de chèques postaux, exprimés dans une devise autre que l’Euro, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les autres postes de l’actif et du passif, exprimés dans une devise autre que l’Euro, sont convertis au cours de change historique, à moins qu’il ne s’avère nécessaire d’effectuer des corrections de valeur pour pertes de change non réalisées.

Les produits et les charges en monnaies autres que l’Euro sont convertis en Euro au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Seuls sont comptabilisés dans les comptes de pertes et profits les gains et pertes de change réalisés et les pertes non réalisées.

Pour des fins de consolidation, les éléments d’actif et de passif envers les tiers pour les sociétés du Groupe qui reportent dans des devises autres que l’Euro sont convertis au taux de clôture. Le résultat et les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

NOTE III – FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Au 31 décembre 2015, les mouvements des frais d'établissement du groupe se présentent comme suit :

VALEUR BRUTE	TOTAL
Au début de l'exercice	139.590,84
Entrées en périmètre	0,00
Entrées au cours de l'exercice	0,00
Sorties au cours de l'exercice	0,00
Transferts de l'exercice	(12.901,00)
À la fin de l'exercice	126.689,84
CORRECTIONS DE VALEUR	
Au début de l'exercice	(131.631,72)
Entrées en périmètre	(0,00)
Dotations de l'exercice	(6.188,00)
Reprises de l'exercice	0,00
Transferts de l'exercice	12.901,00
À la fin de l'exercice	(124.918,72)
Valeur nette à la fin de l'exercice	1.771,12

NOTE IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2015, les mouvements des immobilisations incorporelles du Groupe se présentent comme suit :

VALEUR BRUTE	Frais de Recherche	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	Fonds de commerce à titre onéreux	Acomptes versés	TOTAL
Au début de l'exercice	69.000,73	78.516.651,65	3.252.003,21	1.649.839,54	83.487.495,13
Entrées en périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entrées au cours de l'exercice	98.957,81	12.168.949,61	1.000.000,00	1.139.983,56	14.407.890,98
Sorties au cours de l'exercice	0,00	(888.089,09)	0,00	0,00	(888.089,09)
Transferts de l'exercice	2.488.356,53	(1.164.516,60)	45.735,00	(1.356.673,93)	12.901,00
À la fin de l'exercice	2.656.315,07	88.632.995,57	4.297.738,21	1.433.149,17	97.020.198,02
CORRECTIONS DE VALEUR					
Au début de l'exercice	(69.000,73)	(53.616.329,70)	(2.130.214,08)	0,00	(55.815.544,51)
Entrées en périmètre	(0,00)	(0,00)	0,00	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	(430.434,47)	(11.133.488,09)	(634.917,37)	0,00	(12.198.839,93)
Reprises de l'exercice	0,00	694.509,20	0,00	0,00	694.509,20
Transferts de l'exercice	(1.786.369,26)	1.819.203,30	(45.735,04)	0,00	(12.901,00)
À la fin de l'exercice	(2.285.804,46)	(62.236.105,29)	(2.810.866,49)	0,00	(67.332.776,24)
Valeur nette à la fin de l'exercice	370.510,61	26.396.890,28	1.486.871,72	1.433.149,17	29.687.421,78

NOTE V - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2015, les mouvements des immobilisations corporelles du Groupe se présentent comme suit :

VALEUR BRUTE	Terrains et constructions	Réseaux de télécommu-nications	Installations techniques, machines, outillages	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au début de l'exercice	695.272.329,52	803.079.980,32	646.080.096,11	64.424.335,97	2.798.991,44	108.519.819,94	2.320.175.553,30
Entrées en périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entrées au cours de l'exercice	7.600.200,56	33.566.908,98	53.387.808,99	7.022.542,99	747.946,23	72.011.771,54	174.337.179,29
Sorties au cours de l'exercice	(7.621.095,05)	(103.161,45)	(16.754.331,49)	(3.097.582,75)	0,00	(173.208,39)	(27.749.379,13)
Plus-values immunisées réinvesties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	6.847.093,60	26.824.390,28	6.501.779,22	1.683.277,91	(470.607,03)	(59.867.511,86)	(18.481.577,88)
Au terme de l'exercice	702.098.528,63	863.368.118,13	689.215.352,83	70.032.574,12	3.076.330,64	120.490.871,23	2.448.281.775,58
CORRECTIONS DE VALEUR							
Au début de l'exercice	(279.328.511,40)	(503.144.352,71)	(539.479.276,31)	(49.937.574,11)	(1.504.935,80)	0,00	(1.373.394.650,33)
Entrées en périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	(31.448.205,37)	(23.700.700,02)	(43.977.966,97)	(7.083.981,36)	(625.853,05)	0,00	(106.836.706,77)
Reprises de l'exercice	6.913.646,68	63.570,01	13.587.475,13	2.476.424,84	0,00	0,00	23.041.116,66
Transferts de l'exercice	(631.607,19)	0,00	2.475.052,07	(1.281.102,82)	(562.342,06)	0,00	0,00
A la fin de l'exercice	(304.494.677,28)	(526.781.482,72)	(567.394.716,08)	(55.826.233,45)	(2.693.130,91)	(0,00)	(1.457.190.240,44)
Valeur nette à la fin de l'exercice	397.603.851,35	336.586.635,41	121.820.636,75	14.206.340,67	383.199,73	120.490.871,23	991.091.535,14

NOTE VI - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2015, les mouvements des participations (dont mises en équivalence) du Groupe se présentent comme suit :

	2015	2014
Au début de l'exercice	11.276.613,12	22.005.450,55
Entrées au cours de l'exercice	1.468.123,32	4.526.241,61
Résultat de l'exercice	(6.556.193,68)	(4.891.988,06)
Dividendes de l'exercice	(432.062,09)	(263.091,00)
Sorties au cours de l'exercice	0,00	(10.100.000,00)
À la fin de l'exercice	5.756.480,67	11.276.613,12

Les principales participations non consolidées sont les suivantes :

NOM DE LA SOCIÉTÉ	Devise	Pourcentage de détention	Capitaux propres (en devise)	Résultat de la période (en devise)	Valeur nette des titres de participation (en €)
Regify S.A. ²	EUR	17,37 %	1.972.710,63	(695.620,05)	0,00
Luxtrust S.A. ²	EUR	8,20 %	6.653.008,47	1.754.718,17	434.011,00
LU-CIX GIE ²	EUR	6,25 %	206.546,52	23.896,46	20.000,00
FS-B S.à r.l. ²	EUR	6,15 %	12.372.958,79	172.408,62	643.852,00
FS-T S.à r.l. ²	EUR	6,15 %	3.644.980,83	45.412,26	236.815,00
Eurogiro A/S ²	DKK	4,32 %	34.256.335,00	2.169.268,00	40.194,00
Visalux S.C. ²	EUR	3,09 %	2.385.070,00	221,00	83.079,00
Eutelsat Communications S.A. ¹ (Anciennement Satbirds SAS)	KEUR	1,11 %	1.919.935,00	259.067,00	4.407.088,00
Coöperative Vereniging International Post Corporation U.A. ²	EUR	1,00 %	13.106.254,00	655.241,00	3.486,00
GIE FNP ⁴	EUR	7,28 %	-	-	5.000,00
Visa Europe Ltd ³	EUR	0,02 %	296.224.000,00	(37.011.000,00)	10,00
Visa Inc ³	USD	0,02 %	29.842.000.000,00	6.328.000.000,00	0,00
Total					5.873.535,00

¹ Comptes annuels au 30.06.2015
² Comptes annuels au 31.12.2014
³ Comptes annuels au 30.09.2015
⁴ Première clôture au 31.12.2015

NOTE VII - STOCKS

Au 31 décembre 2015, le stock se décompose comme suit :

	2015	2014
Matières premières et consommables	19.038.736,39	16.978.111.34
Produits en cours de fabrication	128.823,58	3.913.978,70
Produits finis et marchandises	19.190.280,05	8.211.526,51
Acomptes versés	16.183.902,35	6.152.315,95
Valeur nette totale du stock	54.541.742,37	35.255.932,50

Le stock de matières premières et consommables se compose essentiellement de câbles et d'équipements électroniques destinés soit à être intégrés dans les immobilisations de la Maison-Mère, soit à l'usage d'entretien et de réparation, ainsi que de matières consommables, de fournitures et de marchandises destinées à être vendues.

NOTE VIII - CRÉANCES

Les créances comprennent principalement des créances résultant du dépôt CCP auprès de l'État, dépôt non rémunéré effectué en vertu de l'art. 4 de la loi du 15 décembre 2000, tel que modifié par la loi du 26 décembre 2012 et en vertu de la convention du 23 février 2001 entre la Maison-Mère et l'État du Grand-Duché du Luxembourg, ainsi que dans une moindre mesure notamment des créances résultant de ventes et de prestations de services.

Au 31 décembre 2015, les créances se décomposent comme suit :

	2015	2014
Créances résultant du dépôt CCP auprès de l'État	543.241.105,59	761.394.040,26
Créances résultant de ventes et prestations de services	139.622.314,72	140.421.195,24
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	3.933.905,46	82.195,45
Autres créances	21.852.193,67	17.501.451,12
Montant net total des créances	708.649.519,44	919.398.882,07

Contrairement à 2014, la créance envers la société Join Experience a été classée en 2015 en créance avec lien de participation, ce qui explique la forte augmentation par rapport à l'exercice précédent.

NOTE IX - VALEURS MOBILIÈRES

Cette rubrique indique l'ensemble des portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion a été confiée à plusieurs banques de la place, ainsi que des valeurs mobilières à revenu fixe.

NOTE X - AVOIRS EN BANQUES

Les avoirs en banques comprennent principalement le réinvestissement des avoirs de tiers placés auprès des CCP (Note XV). Les placements se font principalement auprès de banques luxembourgeoises et allemandes.

NOTE XI - CAPITAL SOUSCRIT

L'État détient la totalité du capital de la Maison Mère. Dans l'intérêt de la réalisation de la mission de la Maison-Mère, l'État a fait des apports en nature et en numéraire. Au 31 décembre 2015, le capital de la Maison-Mère se chiffre à EUR 631,85 millions.

NOTE XII - RÉSERVES CONSOLIDÉES

Les réserves consolidées sont composées des éléments suivants :

	2015	2014
Fonds de réserve de la maison-mère	921.373.650,82	878.326.959,74
Différence de première consolidation positive	(161.732.016,25)	(155.345.322,21)
Différence de première consolidation négative	4.389.357,59	4.389.357,59
Autres réserves	8.763.777,51	30.478.089,32
Total	772.794.769,67	757.849.084,44

Le fonds de réserve de la Maison-Mère est constitué d'un fonds de réserve pour investissements, destiné à contribuer au financement des investissements de la Maison-Mère et constitué en prélevant sur le bénéfice disponible de la Maison-Mère (bénéfice net de l'exercice, diminué du report à nouveau négatif éventuel du ou des exercices précédents et des surtaxes perçues pendant l'exercice pour le compte de l'État) une somme pour la formation de ce fonds de réserve, d'une réserve fixe en relation avec l'activité PSF, d'une réserve spéciale impôt sur la fortune, ainsi que d'une réserve libre.

Le montant de la dotation obligatoire du fonds de réserve pour investissements, dans la mesure où le permet le résultat de l'exercice, doit être déterminé annuellement de façon à ce que la somme de la dotation à la réserve et des dotations aux amortissements de l'exercice de la clôture ne puisse être inférieure aux deux tiers du budget d'investissement de l'exercice suivant. Pour le résultat de l'exercice 2014, un tel prélèvement sur le résultat s'impose, étant donné que la charge des amortissements en 2014 (EUR 103,5 mio) ne dépasse pas les deux tiers du budget d'investissement 2015 (EUR 241,0 mio).

Au 31 décembre 2015, les fonds de réserve de la maison-mère comportent :

	2015	2014
Fonds de réserve pour investissements	345.347.360,90	287.971.427,52
Réserve fixe PSF	6.200.000,00	6.200.000,00
Réserve spéciale IF	142.378.770,00	129.429.575,00
Réserves libres	427.447.519,92	454.725.957,22
Total	921.373.650,82	878.326.959,74

Répartition du bénéfice 2014 en Euros

Fonds de réserve pour investissements	57.375.933,38
Reclassification de la réserve pour impôt sur la fortune 2009	-23.151.025,00
Constitution réserve pour l'impôt sur la fortune 2014	29.000.000,00
Constitution réserve pour l'impôt sur la fortune 2015	29.000.000,00
Réserve libre	-49.178.217,30
Dividendes versés à l'État	20.000.000,00

	63.046.691,08

La Maison-Mère a réduit la charge de l'impôt sur la fortune en accord avec la législation fiscale. Afin de se conformer à la législation, la Maison-Mère a décidé d'affecter en réserves indisponibles (poste «Réserve pour l'impôt sur la fortune») un montant correspondant à cinq fois le montant d'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune. En 2015, la Maison-Mère a libéré EUR 23.151.025,00 de la réserve impôt sur la fortune 2009 et a constitué à partir des réserves libres une réserve impôt sur la fortune pour les années 2014 et 2015 à hauteur d'EUR 29.000.000,00.

NOTE XIII - PLUS-VALUE IMMUNISÉES

En vertu de l'article 54 LIR, certaines plus-values réalisées en 2005 sur des ventes d'actifs ont été immunisées pour une somme d'EUR 40.576.144,08, dont un montant d'EUR 4.544.584,92 a été investi dans un terrain de l'actif immobilisé, de même qu'un montant d'EUR 22.791.709,95 en participations financières. Au cours de l'exercice 2006, le solde restant d'EUR 13.239.849,21 des plus-values réalisées en 2005 a été réinvesti en participations financières, acté par l'inscription d'un poste de passif égal à la plus-value transférée ainsi. Finalement a été constituée en 2014 une nouvelle plus-value immunisée à réinvestir pour un montant d'EUR 1.144.638,36.

Elles se détaillent comme suit :

VALEUR D'ACQUISITION	Plus-values immunisées à réinvestir	Plus-values immuni-sées réinvesties en participations financières	Plus-values immunisées réinvesties en terrains
Au début de l'exercice	1.144.638,36	36.031.559,16	4.544.584,92
Entrées au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Réinvestissement de la Plus-Values	0,00	0,00	0,00
Valeur brute/nette à la fin de l'exercice	1.144.638,36	36.031.559,16	4.544.584,92

NOTE XIV - AUTRES PROVISIONS

Dans le cadre de ses activités courantes, la Maison-Mère et ses filiales sont impliquées dans un certain nombre de litiges et procédures légales, arbitrales et administratives. Dans le contexte des litiges, une provision est seulement constituée lorsque le litige est certain ou probable et que le montant peut être estimé avec une certaine précision.

La Maison-Mère était membre de l'association sans but lucratif «Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg» (AGDL), alors qu'en 2015 le système de garantie des dépôts, géré préalablement par l'AGDL, a été remplacé par un nouveau système appelé «Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg» (FGDL). Au 31 décembre 2015, la Maison-Mère a toujours constitué plusieurs tranches de la provision régulière en relation avec ce système de garantie des dépôts et d'indemnisation des déposants.

En outre, le Groupe fait face à certaines procédures d'investigation de la part des autorités de régulation sectorielles et de la concurrence qui pourraient résulter dans des sanctions éventuelles.

De ce fait, une provision au titre du passif pouvant résulter de ces procédures a été constituée dans les comptes annuels.

Par ailleurs, les autres provisions comprennent une provision pour congés non pris en fin d'année.

NOTE XV - DETTES NON SUBORDONNÉES

Les dettes non subordonnées se décomposent comme suit :

	2015	2014
Dettes envers les établissements de crédit	46.908.721,22	1.339.077,94
Dettes sur achats et prestations de services	94.502.254,66	100.273.829,53
Dettes envers les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	288.543,54	182.175,81
Dettes fiscales	15.378.578,73	9.954.557,44
Dettes sociales	6.212.105,43	5.728.973,47
Autres dettes	9.713.227,21	12.141.764,78
Dettes en CCP	1.858.373.325,41	2.009.778.788,80
Total	2.031.376.756,20	2.139.399.167,77

La Maison-Mère ainsi que les sociétés filiales du Groupe sont soumises à l’impôt sur le revenu des collectivités, à l’impôt sur la fortune, à l’impôt foncier ainsi qu’à l’impôt commercial communal.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d’impôts différés sont évalués aux taux d’impôts dont l’application est attendue sur l’exercice au cours duquel l’actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d’impôts qui ont entérinés ou quasi entérinés à la date de clôture. Les actifs d’impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. En 2015, le Groupe n’a pas comptabilisé d’impôts différés.

La Maison-Mère bénéficie d’un allègement fiscal suivant l’art. 167, alinéa 1 (5), de la loi du 4 décembre 1967 concernant l’impôt sur le revenu. Cet allègement fiscal se rapporte aux sommes correspondant à l’incidence financière des missions spéciales imposées à la Maison-Mère. Ces sommes sont arrêtées chaque année par le Gouvernement en conseil, mais ne seront prises en compte qu’au moment de la notification.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Maison-Mère a réduit la charge de l’impôt sur la fortune (IF) en accord avec la nouvelle législation fiscale. Afin de se conformer à la législation, la Maison-Mère a décidé d’affecter en réserves indisponibles (Réserve pour l’impôt sur la fortune), un montant correspondant à cinq fois le montant de l’IF réduit. La période d’indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l’année suivant celle de la réduction de l’IF.

Alors que POST Luxembourg avait proposé d’effectuer depuis 2010 une intégration fiscale entre POST Luxembourg et certaines de ses filiales, cette intégration fiscale a été refusée en 2015 par l’Administration des Contributions Directes, étant donné que le régime d’intégration fiscale s’applique seulement aux sociétés de capitaux et non aux établissements publics (statut juridique de POST Luxembourg).

Seul l’impôt minimal sur le revenu des collectivités est dû. Un crédit de bonification d’EUR 56,83 mio est reporté sur les exercices futurs.

Depuis le 31 décembre 2013, les provisions pour impôts (IRC et ICC) ont été considérées comme dettes fiscales et ont été classées ainsi sous cette rubrique.

Dans le cadre du paiement d’avance d’un client important, un montant global de EUR 9.265.413,00 a été classé en 2015 comme produit perçu d’avance sous les «comptes régularisation passif», alors qu’en 2014 ces acomptes perçus de EUR 2.363.866,97 étaient encore renseignés sous la rubrique des «autres dettes».

Les dettes en CCP de la Maison-Mère sont composées d’une part de la dette envers l’ÉTAT pour un montant d’EUR 600,66 mio et, d’autre part, de la dette envers les clients tiers pour un montant d’EUR 1.276,71 mio.

NOTE XVI - PERSONNEL

Au courant de l’exercice 2015, le Groupe a employé 4.238 (2014 : 4.133) personnes en moyenne, réparties de la manière suivante :

	2015	2014
Salariés	2.650	2.472
Fonctionnaires et assimilés	1.588	1.661
Total	4.238	4.133

Le nombre d’employés, à fin décembre 2015, est de 4.294 (2014 : 4.213), réparti de la manière suivante :

	2015	2014
Salariés	2.736	2.582
Fonctionnaires et assimilés	1.558	1.631
Total	4.294	4.213

Au 31 décembre 2015, le poste des frais de personnel se décompose comme suit :

	2015	2014
Salaires	266.893.029,31	251.609.470,59
Charges sociales	33.479.908,43	31.288.904,09
Pensions complémentaires	251.673,71	182.794,33
Autres charges sociales	(8.063,16)	633.665,72
Total	300.616.548,29	283.714.834,73

NOTE XVII - COMPTE DE RÉGULARISATION

- 1) Comptes de régularisation (actif)**
Cette rubrique indique les charges payées d’avance, ainsi que les rémunérations payées d’avance.
- 2) Comptes de régularisation (passif)**
Cette rubrique indique les produits perçus d’avance, dont notamment dans le cadre d’un projet de télécommunications d’envergure, un montant global de EUR 9.265.412,51, alors qu’en 2014 ces acomptes perçus de EUR 2.363.866,97 étaient encore renseignés sous la rubrique des «autres dettes».

NOTE XVIII - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Maison-Mère et ses filiales sont soumises à l’impôt sur le revenu des collectivités, à l’impôt sur la fortune, à l’impôt foncier, ainsi qu’à l’impôt commercial communal.

Le poste «Impôts sur le résultat» se décompose de la façon suivante :

	2015 (EUR)	2014 (EUR)
Impôt sur le revenu des collectivités pour l’exercice courant	5.421.567,47	3.829.159,97
Impôt commercial communal pour l’exercice courant	2.108.644,69	4.023.677,34
Régularisation d’impôt sur le résultat des exercices antérieurs	5.822.811,91	54.975,63
Retenue à la source pour impôts étrangers	0,00	514.537,63
Total	13.353.024,07	8.422.350,57

En 2015, la charge de régularisation d’impôt sur le résultat provient essentiellement du rejet de la demande d’intégration fiscale par l’Administration des Contributions Directes. En effet, la Maison-Mère, qui avait comptabilisé des bonifications d’impôts pour missions spéciales et investissement entre 2010 et 2014, a dû annuler en 2015 les charges d’impôts refacturées entre 2010 et 2014 à certaines de ses filiales pour un montant global de EUR 6.066.097,81 (IRC) et 2.031.030,88 (ICC).

Un crédit de bonification d’impôts d’EUR 56,83 mio est reporté sur les exercices futurs. Le Groupe n’a pas comptabilisé d’actif d’impôt différé au titre de ces bonifications.

NOTE XIX - RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l’exercice aux membres des organes d’administration et de surveillance s’élève à EUR 1.406.063,74.

La Maison-Mère n’a pas accordé de crédit ou avance aux membres des organes d’administration, de direction et de surveillance.

NOTE XX - AUTRES CHARGES EXTERNES

Les honoraires (hors TVA) concernant les prestations délivrées durant l’exercice à la Maison-Mère et ses filiales par Ernst & Young S.A. se présentent comme suit :

	31.12.2015 (EUR)	31.12.2014 (EUR)
Contrôle légal des comptes annuels et consolidés	244.600,00	201.400,00
Autres services d’assurance	94.800,00	94.800,00
Service de conseil fiscal	0,00	0,00
Total	339.400,00	296.200,00

NOTE XXI- CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles proviennent essentiellement des corrections de valeur exceptionnelles sur les immobilisations corporelles et incorporelles cédées ou mises au rebut (dont mio. 4,0 EUR d’impairment sur la réalisation d’un projet important de télécommunications), une correction de valeur sur des produits en cours de fabrication de 2014 en relation avec un projet d’envergure pour mio. 3,8 EUR, et des corrections de valeurs sur créances irrécouvrables.

NOTE XXII - CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires entre produits et territoires se présente comme suit au 31 décembre 2015 en millions d'EUR :

	Recettes nationales	Recettes internationales	Totaux
Services de télécommunications	423,36	11,81	435,17
Services postaux	107,22	15,97	123,19
Services financiers postaux	20,71	1,09	21,80
Autres	125,80	0,00	125,80
Total	677,09	28,87	705,96

Les recettes nationales sont perçues sur les clients au Luxembourg, y compris les recettes du trafic vers l'étranger.
Les recettes internationales sont perçues sur les opérateurs étrangers.

NOTE XXIII - PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels sont générés principalement par des indemnités perçues en dédommagement de dégâts causés aux réseaux de la Maison-Mère par des tiers et par des articles vendus par les bureaux postaux, ainsi que par la vente d'immeubles, de matériel et d'équipements divers de la Maison-Mère,de la régularisation de cartes prépayées expirées, ainsi que dans une moindre mesure au remboursement AGDL dans le contexte du sursis de paiement de plusieurs banques islandaises de la place.

NOTE XXIV- ENGAGEMENTS

Pour les opérations de leasing financier un montant d'EUR 6,84 mio a été engagé. Quant aux baux de locaux, le Groupe s'est engagé pour un montant d'EUR 1,23 mio, couvrant la durée restante des baux. Le Groupe a également reçu des garanties locatives pour un montant d'EUR 1,60 mio.

Par ailleurs, ont été signées des garanties bancaires pour un montant total d'EUR 28,14 mio et des garanties locatives pour un montant total d'EUR 0,72 mio.

D'autre part, le Groupe a passé des commandes non encore réalisées au 31 décembre 2015 pour un montant résiduel d'EUR 61,83 mio pour des acquisitions de biens immobilisés, ainsi que pour des achats de matériel et prestations de services.

Dans le cadre de l'exécution de différents projets, le Groupe s'est porté garant pour la bonne fin de ceux-ci et ceci pour un montant d'EUR 0,89 mio.

Le Groupe a conclu des contrats de change à terme sur le dollar américain en couverture d'une opération en devises de l'exercice 2015. L'engagement résultat des contrats ouverts au 31 décembre 2015 s'élève à USD 1,55 mio.

Dans le cadre de sa stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit, le Gouvernement a fixé des objectifs quantitatifs et qualitatifs très ambitieux en termes de pénétration nationale des réseaux ultra-haut débits d'ici 2020 et la Maison-Mère s'est engagée à accélérer la modernisation de son réseau pour se conformer à ce plan. La réalisation de ces objectifs rend nécessaire le déploiement d'un nouveau réseau d'accès fibre optique qui est fortement consommateur en capital.

Finalement, un certain nombre de missions spéciales postales (affranchissements à tarif réduit, distribution des quotidiens et des périodiques, etc.) sont imposées à la Maison-Mère sur base de l'article 4 (1) de la loi du 10 août 1992 portant création de l'Entreprise des Postes et Télécommunications dont l'incidence financière doit annuellement être approuvée par le Conseil de Gouvernement.

NOTE XXV - RISQUES GÉNÉRAUX

Le Groupe, dans le cadre de ses activités d'exploitation de réseaux mobiles et fixes, est exposé à certains risques légaux ou réglementaires :

- Tout comme les autres opérateurs mobiles elle est confrontée à la procédure des demandes d'autorisations, ainsi qu'à des contentieux à la mise en service et l'exploitation de stations radio émettrices du réseau mobile. Dans l'état actuel de la législation et de la jurisprudence cependant, il est impossible d'exclure tous les risques futurs en relation avec cette activité de sorte qu'il subsiste une incertitude qui ne peut pas être levée ni résolue au niveau des comptes annuels. De même, la Maison-Mère détient plusieurs licences pour l'exploitation d'un réseau mobile, attribuées par le Ministère des Communications. Les contrats afférents prévoyant une reconduction tacite, le risque d'une décision de non-renouvellement est considéré comme faible.
- Au courant des dernières années, plusieurs directives européennes ont été mises en place qui fixent un prix maximal pour différents types de communications (trafic voix, SMS, data, roaming). Le point commun des directives est que le prix maximal est réduit en étapes, à raison d'une étape par an. Malgré le fait que les baisses de prix imposées sont déjà très importantes, il subsiste un risque qu'une réglementation supplémentaire impose des prix encore plus bas, ce qui engendrerait une baisse des revenus concernés.
- Dans le cadre de ses activités de télécommunications et postales, le Groupe se trouve en situation d'opérateur dominant pour certaines activités et fait face à certaines procédures d'investigation de la part des autorités de régulation sectorielles et de la concurrence qui pourraient résulter en des décisions économiquement défavorables ou éventuellement en des sanctions à l'encontre du Groupe.
- Les activités et services du Groupe dépendent fortement des réseaux de communication et des plateformes informatiques. La perte ou la destruction des matériels et données informatiques représentent à la fois un risque financier et un risque de réputation. Des sinistres électriques, des défaillances humaines, des pannes matérielles et logicielles, des actes criminels

imputables à des tiers (ex. virus informatique, piratage, etc.) pourraient occasionner des dommages ou entraîner des interruptions de l'exploitation.

NOTE XXVI - PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées non incluses dans la consolidation sont faites à des conditions normales de marché.

NOTE XXVII - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURES A LA CLOTURE

La loi du 15 mars 2016, outre d'autoriser l'entreprise à utiliser le titre de «POST Luxembourg», permet d'adapter la gouvernance de POST Luxembourg au contexte concurrentiel, notamment en renforçant les pouvoirs du Conseil d'Administration et de confier la gestion et la direction de POST Luxembourg à un directeur général. Le directeur général, les directeurs généraux adjoints et au moins deux directeurs forment le comité exécutif, anciennement comité de direction, en vue de la coordination des activités de POST Luxembourg et de ses filiales.

Dans le cadre du partenariat avec la Banque Raiffeisen, une prise de participation de 10 % dans capital de la banque est prévue début 2016.

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date de clôture ayant un impact sur les comptes annuels.